



La lutte contre la pauvreté, levier pour la paix chez les Pères de l'Église

Chrysostome Meny Mukesyali¹

« Heureux les pauvres, car le royaume des cieux est à eux » (Mt 5,3).
« J'étais nu et vous m'avez habillé [...] Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mt 25,36.40). « Au dernier des jours, nous serons jugés sur l'amour » (Saint Jean de la Croix).

Résumé

L'enseignement social de l'Église voudrait clarifier à travers son fondement que tous les hommes doivent répondre à leur vocation de bâtisseurs responsables de la société toute entière. Ici, il est à noter que le riche doit aux pauvres et le pauvre conserve des droits sur le riche. C'est sur base de ces idées que le présent article voudrait explorer l'enseignement social de l'Église chez les Pères de l'Église, vu des excessives inégalités sociales et différents déséquilibres socioéconomiques qui entraînent des tensions dans les relations sociales. Cet aspect reste bien valable dans la mesure où le désir ardent de posséder engendre beaucoup de querelles et de rivalités. C'est à cet effet que l'Église se consacre corps et âme à proclamer l'évangile de l'amour, de la fraternité, de la solidarité, de la justice, de la paix pour former les consciences et éduquer les chrétiens. C'est la raison pour laquelle cette argumentation constitue sa pierre angulaire sur les divers textes patristiques concernant la question sociale. Ceci a pour but de voir comment les chrétiens justifient leur action sociale. En voie de conséquence, le présent article relève le portrait patristique du pauvre et du riche, c'est-à-dire qu'il indique ce que les Pères estiment miner la vie des pauvres et comment ils envisagent faire sortir de la pauvreté pour déminer celle-ci.

Mots-clés : Pauvreté, paix, Pères de l'Église, enseignement social de l'Église.

Abstract

The Church's social teaching would like to clarify through its foundation that all men must respond to their vocation as responsible builders of the whole society. Here, it should be noted that the rich owe the poor and the poor retain rights over the rich. It

¹ Abbé Chrysostome Meny Mukesyali est Professeur Associé à l'Université Catholique du Graben de Butembo.

is on the basis of these ideas that the present article would like to explore the social teaching of the Church in the Fathers of the Church in view of the excessive social inequalities and various socio-economic imbalances that lead to tensions in social relations. This aspect remains valid insofar as the yearning for possessions leads to many quarrels and rivalries. It is for this reason that the Church devotes herself body and soul to proclaiming the gospel of love, brotherhood, solidarity, justice and peace in order to form consciences and educate Christians. For this reason, this argument is the cornerstone of the various patristic texts on the social question. This is to see how Christians justify their social action. As a result, this article identifies the patristic portrait of the poor and the rich, i.e. it indicates what the Fathers consider to undermine the life of the poor and how they envisage poverty to be overcome.

Key words : Poverty, peace, Church Fathers, Church social teaching.

Introduction

Du Christ, le Maître au magistère de toujours, on propose à tous la pauvreté comme vertu et route royale du bonheur (cf. Mt 5,3-9). En même temps, l'on lutte contre la pauvreté en prêchant les œuvres de la miséricorde (cf. Mt 25,31-46). Des expressions parfois véhémentes et cinglantes sont employées à l'encontre des hommes riches, non contre la richesse ou la propriété. Le riche doit aux pauvres et le pauvre a des droits sur le riche ; le pauvre ne doit rien au riche et tout homme doit se garder de l'esprit de lucre, de l'esprit d'imiter le riche qui ne s'occupe pas de Lazare assis à sa porte (cf. Lc 16,19-31).

Dans sa réponse à la question sociale, l'Eglise veut éclairer les hommes afin qu'ils répondent à leur vocation de bâtisseurs responsables de la société, qu'ils trouvent des moyens pour assurer un partage équitable et une gestion équilibrée des ressources terrestres qu'ils cherchent, imaginent, se concertent pour établir de bons choix politiques et économiques. Au cours de l'histoire de l'Eglise, s'est constitué au fur et à mesure un corps de doctrine social actualisé et articulé mettant en relief différents aspects. Des principes moraux chrétiens ont émergé, tels que la recherche du bien commun ou le respect des droits de l'homme, le service de la justice et de l'équité, la solidarité et la subsidiarité comme garantie du bien commun, comme voies pour parvenir au développement intégral des personnes (Conseil Pontifical Justice et Paix, 2005, n°582). Quitte au Pape Paul VI (1967 : 12) d'affirmer :

« Fidèle à l'enseignement et à l'exemple de son divin fondateur qui donnait l'annonce de la Bonne Nouvelle aux pauvres comme signe de sa

mission (Lc 7, 22), l'Église n'a jamais négligé de promouvoir l'élévation humaine des peuples auxquels elle apportait la foi au Christ ».

Notre contribution est ici d'explorer l'enseignement social de l'Eglise chez les Pères de l'Eglise, ces protagonistes du christianisme des origines où il y avait autant de pauvres, et la paix sociale était mise en mal à cause des excessives inégalités sociales et des déséquilibres socioéconomiques, source de tension dans les relations. La paix est souvent mise en cause par les inégalités économiques et sociales (Concile Vatican II, *Gaudium et Spes*, 1965 : 29 ; 63 ; 83). Le désir de posséder engendre querelles et rivalités.

Le manque de paix sociale a toujours été une préoccupation pour l'Eglise enseignante, celle qui proclame l'Evangile de l'amour, de la fraternité, de la solidarité, de la justice, de la paix pour former les consciences, pour éduquer les chrétiens et les hommes de bonne volonté. Apporter la foi au Christ dans le monde, c'est lui témoigner Son amour, la charité. Car son enseignement et son vécu, c'est l'amour ; son identité, c'est l'amour. Il est ainsi l'auteur et le principe de la paix : il le manifeste en mourant sur la croix, nous apprenant à porter la Croix pour la justice et la paix (Concile Vatican II, *Gaudium et Spes*, 1965 : 38). A son exemple, l'unique principe qui doit toujours commander l'agir chrétien, c'est la charité du Christ, « *amour reçu et donné* » (Benoît XVI, 2009 : 5). Dans sa première lettre encyclique, le même Pape (Benoît XVI, 2005 : 30) note justement : « *L'Eglise ne peut jamais se dispenser de l'exercice de la charité en tant qu'activité organisée des croyants et, d'autre part, il n'y aura jamais une situation dans laquelle on n'aura pas besoin de la charité de chaque chrétien, car l'homme, au-delà de la justice, a et aura toujours besoin de l'amour.* »

La charité, basée sur l'amour du Christ, « *fait voir dans le prochain un autre soi-même.* » (Concile Vatican II, *Gaudium et Spes*:1965) Ce qui fait toute la différence avec la société des païens eux-mêmes qui enseignent et pratiquent bien des vertus : le soulagement des pauvres, des infirmes, des malades, l'accueil amical fait aux étrangers, l'hospitalité largement et cordialement donnée, l'aumône distribuée sans autre récompense que le sentiment du devoir accompli, les bons traitements envers les esclaves, les affranchissements multipliés avec une spontanéité libérale, la fraternité des hommes hautement proclamée et sincèrement pratiquée. Bien de lettrés païens anciens l'ont reconnu². L'amour

² A l'époque des premiers siècles de l'Eglise, les païens eux-mêmes ont reconnu que la vertu de charité caractérisait les chrétiens en différentes circonstances, par exemple en face aux fléaux et catastrophes naturels ; car leur solidarité est charité. Saint Cyprien, au troisième siècle, alors que l'on accusait les chrétiens d'être les responsables de l'effroyable peste qui s'abattit sur Carthage, ne

naturel pour l'humanité que Cicéron proclamait le fondement de la justice et qui a conduit le Christ au supplice de la croix, est considéré par Julien comme le premier et le plus sacré des devoirs. Tous les autres en découlent de sorte que l'exercice de la charité supposant une bonté de caractère qui la provoque et une rectitude de vue qui la dirige, la morale individuelle de Julien a la plus étroite affinité avec sa morale sociale (Talbot, 1863).

Nous explorons les textes patristiques sur la question sociale parce que nous y trouvons des repères, ces considérations qu'ils font plus largement dans le cadre de leurs différentes situations sociohistoriques pastorales pour guider tout homme politique et tout chrétien, leur contemporain dans son action envers les pauvres qui se trouvent défavorisés face aux riches qu'ils invitent plus

se contenta pas de soutenir le courage des volontaires, mais organisa lui-même les secours en faveur des malchanceux, sans distinction de religion ; ce qui lui valut l'admiration de ses compatriotes païens. Dans son *De morte Peregrini (Sur la mort de Pérégrinus)*, un écrit satirique et sarcastique contre les chrétiens aux environs de 170, Lucien de Samosate raille les chrétiens à cause, entre autres de leur détachement et de leur charité fraternelle qui les met à la merci des malins. L'empereur Julien (361-363) nommé par la tradition chrétienne « l'Apostat » parce que lui qui fut éduqué dans le christianisme, décida de rétablir le paganisme dans l'empire romain au milieu du quatrième siècle, dans un de ses écrits intitulé *Contre les galiléens*, les "impies galiléens" (chrétiens ainsi nommés), admira les hôtels pour les étrangers et les pauvres (*xénodochia*), fondés par les chrétiens, dont saint Basile le futur Evêque de Césarée en 370. Lui-même manifesta son désir de rivaliser avec ces « *impies* » d'avoir des refuges et des hospices. En effet, Julien place la charité au premier rang des vertus qui rendent l'homme semblable aux dieux. Selon lui, imiter Dieu, c'est, avant tout, aimer les hommes. Aussi écrit-il : « *C'est un acte saint d'accorder, même à des ennemis, le vêtement et la nourriture. Car c'est à l'homme que nous donnons et non point à ses mœurs* ». Et il ajoute : « *Je pense que notre sollicitude doit s'étendre jusque sur les malfaiteurs enfermés dans les cachots. En cela, l'humanité n'interrompt point le cours de la justice. Ce serait aussi bien abuser de la force, quand, sur un grand nombre de détenus, les uns doivent être condamnés et les autres légalement absous, de refuser, en vue des innocents, quelque pitié aux coupables, que de se montrer, à cause des coupables, plein de dureté et de rigueur envers les innocents. Plus j'y songe, plus je vois en cela une injustice criante ... Ces hommes sont nos frères ... Tout homme est, bon gré, mal gré, le frère d'un autre homme ... Lorsque Jupiter ordonnait le monde, il tomba quelques gouttes de son sang sacré, d'où germa la race humaine ; ce qui fait que nous sommes tous du même sang ... Donnons donc de notre avoir à tous les hommes, mais plus largement aux gens de bien ... Car qui ne s'est jamais appauvri en donnant à ceux qui sont dans la pauvreté et dans la détresse ? [...] Pour ma part, ayant souvent fait largesse aux indigents, j'en ai toujours été payé avec usure, et je ne me suis jamais repenti de ma libéralité.* » (Eugène TALBOT, *Œuvres complètes de l'empereur Julien*, Traduction nouvelle, Sommaires, Notes, Henri Plon, Paris 1863). Admirant l'œuvre sociale qu'accomplissaient les Pères-Evêques, Julien reconnut que l'assistance charitable, inexistante dans le monde païen est remarquable chez les chrétiens (Cf. Michel SPANNEUT, *Les Pères de l'Eglise. Volume 2 : IVe-VIIIe siècle*, Bibliothèque d'Histoire du Christianisme, Desclée, Paris, 1990, p. 20). L'historien chrétien Théodoret de Cyr écrit un siècle après sa mort que, transpercé par une flèche mortelle, Julien aurait prononcé ces derniers mots : « *Tu as vaincu, Galiléen !* » (*Vincisti, Galilæe*), prédisant ainsi la victoire inéluctable d'un christianisme pourtant encore minoritaire dans l'Empire.

particulièrement à la pratique de la justice, du partage ou de l'aumône, bref pour inspirer davantage la conduite des fidèles.

En fait, dans son *Discours à la 50^e Assemblée générale de l'ONU*, jeudi 5 octobre 1995, Jean Paul II (1995 : 3) disait que « *les différentes cultures et la diversité des expériences historiques sont à l'origine de différentes formes d'institutions dans une société libre et responsable.* » C'est pourquoi cette sensibilité envers les pauvres a toujours été vive chez les chrétiens. Les plus récentes encycliques, qui sont aujourd'hui le socle de l'enseignement social de l'Eglise, ne doivent pas nous faire oublier ce que l'Eglise enseigne depuis toujours au cours de l'histoire. Les Pères de l'Eglise, dont la plupart sont des Evêques, ont été obligés d'intervenir suivant les circonstances de leur époque : persécutions, défaillance du pouvoir politique face aux problèmes sociaux, décadence de la morale et de la foi de la communauté chrétienne, épidémies - peste par exemple-, disettes, fléaux naturels, etc.

A l'époque des persécutions, le christianisme n'a pas droit de cité, et souvent les biens des chrétiens reconnus coupables d'impiété et de lèse-majesté sont confisqués, spoliés et ravis au profit du fisc de l'Etat impérial ; mais les intellectuels chrétiens tiennent à souligner que les chrétiens tiennent à être des bons citoyens qui servent l'empire et proposer une manière d'être citoyen dans le même Empire.

A l'époque impériale, depuis Constantin, le christianisme devient pratiquement une religion d'Etat, mais la situation des pauvres n'est pas améliorée ; ceux qui se débrouillent pour survivre, les petites gens démunis et pauvres, se trouvent littéralement étranglés et écrasés par la fiscalité développée par les pouvoirs politiques et par les riches propriétaires terriens et fonciers s'enrichissant à leurs dépens en profitant de la situation économique morose et de la politique impériale. En fait, ces cupides jouissent d'énormes privilèges en matière d'impôts et s'accaparent de tout : ils ont de grandes étendues de domaines, d'immenses *latifundia* en cultures diverses. Assiégés par la foule des pauvres, bien lucides, les Pères-Evêques ne pactisent pas avec la politique impériale, ni ne ferment les yeux sur une situation sociale et économique qui écrase les petits et les pauvres, les démunis. Nous avons leurs plus belles prédications sur le sujet à cette époque et qui mettent en relief « *l'éminente dignité des pauvres* » avec lesquels ils ont partie liée. Plus que des prédications, ces invectives et flagelles sont des vrais traités sociaux, pouvons-nous dire. Ainsi le confie Hamman (1977 : 88) :

« L'enseignement chrétien se donne par la catéchèse et la prédication. Il s'agit d'éclairer l'esprit et de former les mœurs. Les Pères [de l'âge d'or, c'est-à-dire de la seconde moitié du 4^e siècle], ... loin de limiter leur action

à l'élite, [...] sont proches de leur peuple, de la foule des pauvres et des humbles. Jamais ils ne pactisent avec les puissants et les riches, mais leur rappellent les grands thèmes de la justice et du respect de l'homme, établissent les fondements d'un ordre social chrétien. »

Cette vision historique permet de découvrir comment les chrétiens ont justifié leur action sociale, d'une part, quand ils sont même persécutés, d'autre part, quand l'Etat ou le politique fait alliance avec eux. On peut procéder par monographies. Il en existe à ce sujet³. Mais dans les limites de cette proposition encyclopédique en théologie sociale et dans ce cadre restreint, il nous a paru plus commode d'offrir quelques thèmes à partir des textes pour mettre en exergue notre lecture des Pères intervenants sur la question sociale. Il ne saurait être question de passer en revue tous les témoignages patristiques sur la question ; il suffira de faire référence aux auteurs principaux qui sont caractéristiques, notamment ceux d'entre eux qui se sont illustrés sur la question sociale⁴.

L'intérêt primordial de la littérature chrétienne ancienne est de caractère religieux : il se manifeste surtout à partir de l'interprétation du texte biblique. Il

³ A. PUECH, *Le christianisme des premiers siècles et la question sociale*, Paris 1905. S. GIET, *Les idées et l'action sociales de S. Basile*, Paris, 1941. P. BREZZI, *La composizione sociale delle comunità cristiane nei primi secoli*, in *Studi e Materiali di Storia delle Religioni*, 22 (1950), p. 22-55. H. RONDET, « Richesse et pauvreté dans la prédication de S. Augustin », dans *Revue d'ascétique et de mystique*, 119 (1954), p. 193-231. G. BARBERO, *Il pensiero politico dei cristiani dai Vangeli a Pelagio*, vol. I, Torino 1962. J. BERNARDI, *La prédication des Pères Cappadociens. Le prédicateur et son auditoire*, Paris 1968. J. FONTAINE, *Valeurs antiques et valeurs chrétiennes dans la spiritualité des grands propriétaires terriens à la fin du IV^e siècle occidental*, in *Epektasis*, Paris 1972, p. 571-595. Plusieurs articles dans la revue « *Augustinianum* » 17 (1977) ; V. GROSSI, *La Chiesa preconstantiniana di fronte alla povertà*, in *L'annuncio del regno ai poveri* (Atti della XV sessione di formazione ecumenica), Torino 1978, p. 69-101 ; M.G. MARA, *Ricchezza e povertà nel cristianesimo primitivo*, Roma 1980 ; V.R. VASEY, *The social ideas in the works of S. Ambrose. A study of the De Nabuthae*, Rome 1982 ; B. COULIE, *Les richesses dans l'œuvre de S. Grégoire de Nazianze*, Louvain-La-Neuve 1985 ; B. GAIN, *L'Eglise de Cappadoce au IV^e s, d'après la correspondance de Basile de Césarée*, Rome 1985 ; P. BRUCKNER, *L'arbitraire du cœur. Sur l'idéologie caritative*, dans *Esprit*, 200 (mars-avril 1994), pp. 141-163 ; R. WINLING, *Jean Chrysostome et la question sociale à Antioche*, dans *Connaissance des Pères de l'Eglise*, 43 (septembre 1991), p. 21-24 ; AMBROISE DE MILAN, *Richesse et pauvreté ou Naboth le pauvre*, avec Annexes, « *Les Pères dans la foi* », Desclée De Brouwer, 1978.

⁴ Pour la commodité, on peut procéder de différentes manières, en distinguant, par exemple entre les Pères de l'Eglise grecque et ceux de l'Eglise latine, quoiqu'ils soient contemporains dans le même Empire romain. On peut aussi procéder suivant la division que font les historiens de l'Eglise de la principale période patristique. En effet, on la divise en deux époques principales : l'époque des persécutions allant des débuts jusqu'à la « *paix de Milan* » en 313, puis l'époque de l'âge d'or ou l'époque de l'Eglise impériale vue du point de vue de l'Empire romain d'Occident jusqu'en 476 à la mort d'Odoacre à laquelle commence la déliquescence dudit Empire.

convient alors de remarquer de prime abord que le fil conducteur de la lecture des Pères est, d'une part, l'opposition que l'on trouve entre riches et pauvres, et d'autre part, que leur enseignement est basé sur l'Écriture sainte, Ancien et Nouveau Testaments. C'est dans des homélies ou prédications que nous glanons ce précieux enseignement social⁵.

Ainsi, leur enseignement social se situe-t-il dans une perspective totalement biblique. Soyons clairs ! Ces pasteurs n'ont pas d'abord pour objectif premier de résoudre le problème social, mais d'enseigner, d'évangéliser les hommes, d'expliquer et de prêcher la Bonne Nouvelle. Il est à remarquer que les différents intervenants ont interprété les événements et les différents signes des temps dans leur déroulement à la lumière de la Parole révélée par le Christ Jésus (Concile Vatican II, 1965 : 4) et avec l'assistance de l'Esprit Saint (cf *Jn* 14, 16-26 ; 16, 13-15). C'est en lisant les Écritures qu'ils trouvent d'abord le débordement ou le déversement de l'amour patient et miséricordieux de Dieu pour tous ceux qui sont dans le besoin, ensuite l'invitation à trouver le Christ dans celui qui souffre ou qui se trouve dans le besoin et de devoir donc « *sortir vers les périphéries de la société* » (François, 2013), car « *au soir de la vie, nous serons jugés sur l'amour* » (Saint Jean de la Croix). Le Seigneur le dit en paroles claires et sans équivoque en Mt 25. Le chrétien ne peut donc croiser les bras et rester à regarder ce qui se passe ou à spéculer sur la pauvreté. Plus que proposer les solutions sociales, les Pères veulent éveiller les consciences à partir de la Parole de Dieu. Jean Chrysostome, le prédicateur antiochien au IV^{ème} siècle utilise si bien les textes de l'Écriture en vue de la formation spirituelle et morale de ses auditeurs. Les Pères se placent du côté des pauvres.

Pourtant, la plupart des Pères sont issus de famille aisée, de parents riches propriétaires terriens, agriculteurs et éleveurs ou encore de plus hautes classes de la société. Judicieux, ils savent de quoi ou contre qui ils parlent. Chez les Pères, l'on trouve immédiatement la remarquable et exécrable opposition entre riches et pauvres. Cette dialectique est le *Sitz im Leben* de leur intervention en matière sociale pour appeler à la justice et l'amour. Leur enseignement est traversé par les thèmes suivants : l'interpellation des pauvres eux-mêmes, la communauté des biens, la subsidiarité, le partage, l'aumône, la charité, la déploration et condamnation des maux tels que l'usure, la propriété,

⁵ Certains titres en disent long : *Quel riche sera sauvé?*, *Sur Naboth*, *Tobie ou l'intérêt et l'usure*, *Sur les Psaumes*, etc. La doctrine des Pères est enracinée dans la Bible ; ce sont des commentaires exégétiques de différentes péripécies : par exemple Lc 12,16-21 ; Mt 19,16-26 ou Mc 10,17-31 sur le jeune homme riche (cité 27 fois par Basile de Césarée⁵) ; Mt 25,34-39 ; Mt 5,42 ; Psaumes, etc.

l'accaparement des richesses, le luxe, etc. Justice, amour de Dieu et du prochain et paix sont liés pour l'avènement du royaume de Dieu.

Nous essayons d'organiser la structure de cette présentation de la manière suivante : après avoir relevé le portrait patristique du pauvre et du riche, nous indiquons ce que les Pères estiment miner la vie des pauvres et, ensuite, comment ils envisagent faire sortir de la pauvreté, soit les armes pour déminer la pauvreté dans la mesure du possible. Il devra en émerger une doctrine sociale patristique basée sur l'Évangile de l'amour et la justice pour construire la paix sociale. Là, on trouve des ingrédients ou le levier pour construire la paix sociale en tous les temps : amour des hommes créés à l'image de Dieu, charité, contrôle des passions, respect des autres, fraternité, élimination des causes de discordes entre les hommes, dont l'esprit de domination, le mépris des personnes, l'accaparement des biens, la vie vécue pour les biens, l'envie, la méfiance, l'orgueil, l'égoïsme individuel et national, etc. Il ressort de l'article *Paix* (dans *Catholicisme*, col. 423) ce qui suit.

« La paix n'a pas seulement une dimension personnelle, mais aussi sociale et politique : car avec elle, ce sont les idées de solidarité, de communion, de fraternité et d'amour qui sont impliquées. »

Néanmoins, avant de continuer, soyons clairs sur les attentes que pourrait avoir l'un ou l'autre rompu à la Doctrine sociale de l'Église contemporaine. On ne demande pas aux Pères d'avoir cette « *doctrine sociale* », d'avoir explicité par exemple les diverses conditions juridiques ou financières de l'économie, les mécanismes de production et d'échange, encore moins le renversement de l'ordre social ou mieux de la situation sociale de leur époque. Ni le Christ, ni saint Paul n'ont enseigné, dans ce sens, sur des sujets très délicats : à César ce qui est de César, au maître son esclave ; mais y ont mis des nuances plus importantes, évangéliques⁶. Cela peut scandaliser qu'ils ne contestent pas le rapport d'inégalité entre l'ouvrier qui compte sur un salaire donné par un patron et l'employeur lui-même qui donne du travail à un employé. Néanmoins, ils se sont attachés avant tout aux aspects

⁶ On peut voir le cas d'Onésime dans la Lettre de saint Paul à Philémon 1,9b-10.12-17. Paul renvoie l'esclave Onésime à son maître Philémon, un homme important qui a droit de vie et de mort sur ses esclaves ; celui-ci a le droit d'appliquer à son esclave fugitif les peines légales. Il le renvoie muni d'une lettre de demande de pardon mutuel. Il supplie le riche de voir en l'esclave un frère bien-aimé, un membre du Corps du Christ ! On voit là l'invitation à reconnaître ce que l'Église appelle « *l'égalité des baptisés* ». On ne doit pas en rester à son droit, mais être selon l'Évangile, vivre la loi inspirée par l'Évangile. Alors, Paul s'écarte ainsi de la pratique légale contemporaine de traiter l'esclave à sa guise, mais à vivre avec tout homme, de quelque rang social qu'il soit, suivant l'Évangile.

moraux, à des principes évangéliques qui doivent commander les relations entre patron et employé, etc. Leur morale dictée par l'Écriture a pour principe la charité chrétienne. Ils dénoncent les injustices, s'en prennent aux riches qui ne voient pas le pauvre ou qui frustrent les ouvriers en ne leur donnant pas leur salaire. Ils prônent la justice sociale, combattent la mentalité matérialiste toujours diffuse et tous les vices.

I. Le fossé entre riches et pauvres : inégalités et disparités dans la distribution des richesses

Qui est riche ? Qui est vraiment pauvre ? Les Pères de l'Église puisent dans la Bible où ce thème occupe une place considérable et se mettent du côté des pauvres. Ils dénoncent immédiatement le fossé installé entre ceux qui ont des biens matériels et ceux qui croupissent dans la misère. Cette opposition sociale amène les riches à ignorer les pauvres, à les voler ou encore à les exploiter abusivement.

I.1. Le pauvre et la pauvreté

Le Christ s'est identifié au pauvre. Pour l'apôtre social et théologien politique Basile de Césarée (4^{ème} siècle), la condition sociale du pauvre n'est pas voulue par Dieu, mais elle est le fruit du péché (Basile de Césarée, *Homélie VI*, 7 ; Grégoire de Nazianze, *Oratio 14,25*) ; c'est pourquoi en secourant le pauvre, l'on s'éloigne du péché, mieux le péché est effacé ou pardonné (Basile de Césarée, *Homélie VIII*, 7). Pour l'apologiste Minicius Félix (2^{ème} siècle), la pauvreté n'est pas une infamie (Minicius Felix, *Octavius 36*). Si la pauvreté était un mal, le Christ ne s'identifierait pas aux pauvres, car il est présent dans les pauvres et les nécessiteux (Tertullien, *Contre Marcion IV*, 14, 9 ; Cyprien, *De opere et eleemosyna 15* ; Grégoire de Nazianze, *De pauper. amand.* 36 ; Augustin, *Sermon 86*). Le pauvre est le signe de la présence du Christ au milieu des hommes comme Jésus l'a dit dans l'évangile (cf. Mt 25,31-46). Théodoret de Cyr (Prov.Div.6), au 5^{ème} siècle, estime que la pauvreté est la mère de toutes les vertus.

Mais les Pères de l'Église ne font pas l'éloge de la pauvreté en tant que telle ; ils ne la considèrent pas non plus comme un mal en soi. Clément d'Alexandrie (fin II^e siècle) loue les richesses en utilisant les textes (Lc 16,19 ; Mt 6,20 ; Mt 25,41-43) parce qu'elles peuvent permettre au riche de venir en aide aux pauvres, d'accomplir des œuvres de miséricorde qu'on ne pourrait faire

autrement si l'on n'a donc pas de biens (Clément d'Alexandrie, *Quis dives salvetur*, 13). Il trouve qu'être pauvre peut être considéré comme un mal du fait que la situation emmène à manquer du strict nécessaire (*Ibidem*, 12). D'ailleurs, selon le même Clément, tous les pauvres ne sont pas bienheureux, parce que la pauvreté sans liberté ne donne pas la vie (*Ibidem*, 11).

Par contre, au IV^e siècle, Ambroise de Milan (*Exp. Ev. Sec. Luc. V*, 53) pense que sont bienheureux les pauvres rendus tels par l'imitation du Christ. Il s'agit de la pauvreté librement choisie. C'est pourquoi, pour saint Grégoire de Nysse (4^e siècle), il n'y a qu'une seule vraie pauvreté, celle qui est le fruit de l'Esprit et qui ne permet pas de conserver des richesses terrestres (Migne, Volume 44, col. 1208). Opposé à la compréhension de la pauvreté au seul sens spirituel, Grégoire de Nysse estime qu'il ne doit exister aucune différence entre la pauvreté effective et la pauvreté spirituelle. Si les pauvres peuvent croire qu'être heureux, c'est posséder comme les riches, il faut bien qu'ils se détrompent. Saint Augustin (4^e-5^e siècles) met les pauvres en garde contre le danger de tomber dans la convoitise (Augustin, *Sermon* 85), puisque le véritable pauvre, c'est celui qui non seulement ne possède rien, mais qui aussi ne désire pas posséder (Augustin, *Ennarationes In Ps.* 103, ser. 3, 16; Jean Chrysostome, *In Hebr. Hom.* 11, 3). Le pauvre cupide est pire que le riche.

Tous les Pères sont d'accord que l'indigence et la pauvreté sont mauvaises, surtout celles que l'on vit à cause de l'injustice ; elle n'est bonne que si on la choisit librement en vertu de la *sequela Christi*. Si l'on met en parallèle riche et pauvre, l'on voudrait relever que les personnes sont souvent méprisées pour n'être pas nanties, alors qu'elles sont d'abord des personnes, d'égale dignité, d'éminente dignité. Les personnes comptent plus que les choses, car être est plus important que ce que l'on possède.

I.2. Le riche

Les riches même chrétiens sont souvent pieux et sobres, mais rarement charitables. En effet, à leur sujet, Basile de Césarée (*Homélie* 7, 3) constate avec amertume : « *La vertu qui devrait leur être la plus aisée, la charité, leur paraît la plus difficile.* » En général, les Pères, en commençant par Clément d'Alexandrie (*Quis dives salvetur*, 14), disent que les richesses sont bonnes, la propriété est bonne, parce que les choses créées par Dieu sont bonnes. Ils ne contestent pas le droit de propriété, le droit d'avoir des richesses. En effet, on peut les avoir héritées ou amassées par esprit de parcimonie, sinon Dieu

condamnerait le riche injustement à la mort (*Ibidem*, 26). Leur origine n'est pas nécessairement peccamineuse. Nous y reviendrons plus loin.

Mais, ils excellent sur le sens et le danger des richesses, mettant en relief que le droit de posséder n'est pas à vrai dire premier. Pour eux, les biens matériels sont la propriété du Créateur qui choisit certains hommes pour en faire des administrateurs, des intendants. Malheureusement, ces intendants finissent très souvent par s'en considérer les maîtres et même ne recherchent plus que l'accumulation, souvent en exploitant les faibles, en les pillant, en les volant. Ici alors, pour dénoncer le mal et pour défendre les petits, les Pères, surtout du 4^e siècle, emploient un langage virulent, satirique même, parfois sans demi-mesure, tels saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Basile.

Ainsi Ambroise de Milan (*De Naboth* 58) écrit : « *Tu es l'intendant de tes biens et non leur souverain, toi qui enfouis ton or dans la terre, tu en es le serviteur et non le maître* ». Suivant l'allégorie typologique et morale alexandrine, ce Père de l'Eglise⁷ se caractérise par la parénèse, l'admonition, la réprimande, la leçon de morale. Il s'insurge contre le mauvais usage de la richesse, de l'insolence des richesses au détriment des pauvres et le monte jusqu'au point de remettre en question le droit de propriété. On le lit dans les traités comme le *De Naboth* qui traite de l'insolence d'Achab et Jézabel au détriment de Naboth, poussé jusqu'au délit (1 R 21). Il consacre tout un traité au thème de l'usure, dans son commentaire intitulé, en n'en pas croire, *De Tobia*.

Dans son *Traité sur Naboth*, il pense que les riches de son temps sont les nouveaux Achab qui dépouillent Naboth. Naboth incarne précisément l'homme victime de la dureté, de l'orgueil et de l'égoïsme du riche. L'occasion lui est alors offerte de dénoncer la rapacité des patrons : « *Sont-ce vos immenses palais qui vous enflent d'orgueil ? [...] Vous revêtez les murs et vous dénudez les hommes [...] La pierre précieuse qui scintille à ton doigt pouvait sauver la vie de tout un peuple.* » (*De Naboth* 55).

Homme de caractère sans demi-mesure, Jean Chrysostome (*Sur l'Ep. 1 aux Cor., hom. 34, 5-6, PG 61*) considère les riches comme inutiles ; il prend la défense du forgeron, du cordonnier, du cultivateur, du cordier, de tous ces membres actifs

⁷ Ambroise, dans son exégèse allégorico-typologique qui cherche à instruire les auditeurs, à les édifier, à les avertir, n'a eu aucun intérêt pour le texte commenté en soi et pour soi. Pour ce faire, il s'est mis à l'école des grands docteurs, notamment Basile et Hippolyte (BASILE, *Haexameron* ; HIPPOLYTE, *De patriarchis*) ; mais il a préféré Philon et Origène, les maîtres de l'exégèse alexandrine qui ont érigé l'allégorie en système parfaitement organisé, notamment l'allégorie typologique et morale.

de la société et de l'économie. S'il pouvait exister deux villes, une pour les riches et une autre pour les pauvres, assurément et selon lui, celle des riches ne subsisterait pas :

« Imaginons, si vous voulez, deux villes : l'une de riches seulement, l'autre de pauvres. Et dans celle des riches, s'il n'y avait pas un pauvre, et dans celle des pauvres, il n'y aurait pas un riche, et voyons laquelle pourra se suffire le mieux. [...] Dans la ville des riches, il n'y aura point d'artisans, ni architecte, ni forgeron, ni cordonnier, ni boulanger, ni laboureur, ni chaudronnier, ni cordier, ni quelque ouvrier que ce soit. [...] Comment donc cette ville pourrait-elle subsister ? [...] D'où il appert qu'une ville sans pauvres ne peut subsister.

Voyons, d'un autre côté, la ville des pauvres. [...] S'il faut bâtir, on n'a besoin ni d'or, ni d'argent, ni de perles, mais du travail des mains, et non pas de mains quelconques, mais de mains calleuses et de doigts endurcis, et de beaucoup d'effort, et de poutres et de pierres. S'il faut tisser des vêtements, on n'a pas besoin non plus d'or ni d'argent, mais encore une fois de mains, de l'industrie et du travail des femmes. S'il faut cultiver et piocher la terre, a-t-on besoin de riches ou de pauvres ? De pauvres, évidemment ! [...] Mais si les richesses, direz-vous, ne sont pas utiles, pourquoi Dieu nous les a-t-il données ? Et où prenez-vous que c'est Dieu qui vous a donné les richesses ? [...] Si je voulais me rendre coupable d'inconvenance, je rirais ici à gorge déployée [...]. Nous voyons que ce n'est pas les rapines, la violation des tombeaux, les fraudes et autres méfaits de ce genre qu'on accumule souvent de grandes richesses et que ceux qui les possèdent ne méritent même pas de vivre. »

Dans son *Sermon sur l'éminente dignité des pauvres* (Bossuet, *Sur l'Ep. 1 aux Cor., hom. 34, 5-6*) rappelle longuement les motifs de cette préférence, puis corrige la « fiction » de Jean Chrysostome : « Les villes [...] demandent [...] le tempérament et le mélange [...] Il n'appartient qu'au Seigneur et à la politique du ciel de nous bâtir une ville qui fût véritablement la ville des pauvres : cette ville, c'est la sainte Église ».

Bien plus, Jean Chrysostome le patriarche de Constantinople a vécu la grande pauvreté ; il n'a rien épargné pour aider le pauvre. Il avait une délicatesse remarquable envers les pauvres. Pour lui, il faut les secourir sans considérer leur origine religieuse : « Que le pauvre soit païen ou juif, s'il a besoin de miséricorde, n'hésite pas. Il a droit à être secouru » (Jean Chrysostome, *Hom.*

10 sur He). Mieux, il a invité à donner aux pauvres avant de donner aux Eglises, car il voulait une Eglise pauvre pour les pauvres au point que pour lui si l'Eglise avait quelque richesse, elle revient à ceux auxquels elle appartient : les pauvres. C'est encore lui (Jean Chrysostome, *Hom. 85, in Mt.*) qui écrit :

« C'est votre dureté qui oblige l'Eglise à posséder des champs, des maisons de rapport, des véhicules, des chevaux, des mulets. Elle eût mieux aimé vous les laisser et que votre zèle fût sa richesse, etc. Votre amour pour les biens du monde a effrayé vos pasteurs : ils ont dû réserver un patrimoine à l'Eglise afin que les veuves, les orphelins et les vierges ne restassent pas dans l'abandon. »

Aussi Jean se fait-il le prophète d'une charité communautaire dont les trois éléments seraient une pauvreté volontaire, à l'instar de celle des moines ; une fraternité effective dans le partage et un modeste standard de vie. Mais, peu suivi par les gens d'Eglise eux-mêmes aussi cupides et vaniteux que ceux du monde, il constate amèrement :

« Autrefois, je me suis moqué des princes qui ne regardaient qu'à la fortune, qu'à l'influence [...] Mais depuis que j'ai vu les mêmes abus chez nous, je n'en suis plus scandalisé [...] Les gens du monde sont dominés par leur misérable passion pour l'or et pour la gloire, mais ceux qui font profession d'y renoncer agissent-ils mieux ? » (Jean Chrysostome, *De sac.*, 15)

Quoi qu'il en soit, pour lui, il faut d'abord servir le pauvre avant de le faire pour l'Eglise. On doit le faire à celui qui communie à l'Eucharistie, des dons à l'Eglise pour le culte, l'entretien ou la construction (Chrysostome, *Sur Matt. hom. 50, 3-4, PG 58, 508-509*).

« Voulez-vous honorer le corps du Christ ? Ne le méprisez pas quand il est nu. Ne lui témoignez pas de l'honneur [en lui offrant] seulement des ornements de soie, mais encore ne le méprisez pas en dehors [de l'église] quand il est transi de froid à cause de sa nudité. Celui qui a dit : "Ceci est mon corps" - et qui nous garantit cette réalité par sa parole - a dit aussi : "Vous m'avez vu souffrir de faim et vous ne m'avez pas donné à manger" et encore : "Ce que vous avez refusé à l'un de ces petits, c'est à moi que vous l'avez refusé" [...] Quelle utilité d'avoir une table garnie de coupes d'or en l'honneur du Christ quand lui-même est dévoré par la faim ? Secourez-le d'abord dans sa pauvreté et puis vous ornerez sa table avec ce qui vous restera. Vous lui donnez une coupe en or, mais vous ne lui présentez même pas une coupe d'eau froide ! Vous préparez

pour sa table des étoffes tissées d'or, mais vous ne lui fournissez pas de quoi se vêtir ! Quel avantage en tirez-vous ? Dites-moi un peu : si, en voyant un malheureux qui manque de la nourriture nécessaire, vous négligez de calmer sa faim, vous contentant de lui dresser une table en argent, cet homme éprouverait-il pour vous de la reconnaissance ? Ne serait-il pas plutôt indigné ? Eh quoi ! A la vue d'une personne couverte de haillons et grelottant de froid, vous négligez de lui donner un manteau, mais vous lui offrez des colonnes d'or, en précisant que votre désir est de l'honorer de cette manière ! Ne dira-t-elle pas que vous vous moquez d'elle et que vous l'accablez de la plus grave des injures ? Pensez qu'il en est ainsi pour le Christ. Quand vous le voyez passer errant, étranger, manquant d'un gîte, vous refusez de lui offrir d'hospitalité, mais vous décorez le pavement [de sa maison], les murs, le faite des colonnes ; vous suspendez des chaînes d'or pour les lampes, mais vous ne consentez pas à aller le visiter dans la prison où il se trouve enchaîné. Encore une fois, si je parle ainsi, ce n'est pas pour vous interdire de l'honorer [à l'église], mais afin que vous le secouriez en même temps, ou plutôt avant [...] Tout en l'honorant dans la maison de Dieu, ne méprisez pas votre frère qui est accablé : ce temple-là est bien plus important que l'autre ! »

Ces belles idées sont succinctement reprises par Jean Paul II, dans l'encyclique « *Sollicitudo rei socialis* » (30 déc. 1987, IV, 31 note 59), qui écrit dans le même esprit : « *En cas de besoin, on ne peut donner la préférence à l'ornementation superflue des églises et aux objets de culte précieux ; au contraire, il pourrait être obligatoire d'aliéner ces biens pour donner du pain, de la boisson, des vêtements et une maison à ceux qui en sont privés.* »

Le confort matériel, c'est bien ; la richesse est bonne en soi, mais si elle n'est pas partagée, elle constitue un danger pour une vie vertueuse, car sans amour quotidien des autres, il manque l'essentiel !

II. Le danger des richesses

Le danger des richesses est double. Le riche s'accapare des richesses communes et pratique l'usure qui humilie et est une autre manière de s'accaparer du peu que le pauvre peut tenter de gagner en demandant un prêt.

II.1. La propriété, accaparement des biens communs

Quelle est l'origine des richesses ? A-t-on le droit de posséder, le droit d'avoir une propriété privée ?⁸ A l'époque, surtout au quatrième siècle, les grands propriétaires s'accaparent des biens-fonds, des terres. Pour les Pères, la terre est donnée à tous les hommes ; les biens de la terre ont été donnés par Dieu pour que l'on en jouisse. Les biens terrestres sont destinés à l'avantage de tous et non pas de quelques privilégiés ; la gestion des terres montre bien que l'on n'en est qu'intendant, administrateur. La mort est là qui démontre qu'on ne peut posséder les biens de manière éternelle. Ils sont provisoires. Le coffre-fort ne suit pas le cercueil ! Tout le reste est éphémère, passager, « *vanité des vanités* ».

La pauvreté comme privation de biens matériels n'est pas une réalité positive ; la pauvreté sans liberté ne donne pas la vie, enseignait Clément d'Alexandrie (*Quis dives salvetur* 11). Tout le monde a droit aux biens de la terre. Il n'y a pas un bien qui soit propre à quelqu'un (cf. Didachè, 4). Dans son *Commentaire de l'Ecclésiaste*, Grégoire de Nysse (*Homélies sur l'Ecclésiaste*, VI, PG 44, 708 CD) pousse peut-être plus loin que son frère Basile la thèse de l'égalité originelle puisque l'image resplendissante de Dieu est présente en chacun, celle qui fait la plénitude de l'homme. La distinction entre « *le mien et le tien* » découle de la déchéance originelle :

« Alors, il n'y avait pas de mort, la maladie était absente, le tien et le mien, ces mots funestes étaient absolument bannis de la vie. Comme le soleil était commun, l'air commun, et avant tout la grâce de Dieu commune, la louange commune ainsi dans l'égalité aussi était offert le libre partage de tous les biens et la maladie de l'avidité était inconnue [...] L'image divine brillait dans l'âme. »

Grégoire de Nazianze (*Discours*, 14, 25 ; *De l'amour des pauvres*, PG 35, 889 B-892 B ; cf. Hamman, 1962 : 112-113) croit, lui aussi, à « *l'égalité primitive* » voulue par Dieu et estime justement que l'amour des richesses est l'origine des guerres. Il écrit :

« Imitons cette loi sublime et première d'un Dieu qui laisse tomber sa pluie sur les justes et sur les méchants et fait lever son soleil sur tous les hommes sans distinction. Aux créatures qui vivent sur terre, il octroie d'immenses espaces, des sources, des fleuves, des forêts. Pour les espèces ailées, il crée l'air, et l'eau pour la faune aquatique. Il fournit

⁸ Sur le rapport entre droit de posséder et droit de propriété privée, voir M.G. MARA, *Ricchezza e povertà*, p. 70 n.121.

en abondance pour chacun sa première subsistance. Et ses dons ne tombent pas aux mains des forts, ni ne sont mesurés par une loi, ni partagés entre des Etats. Tout est commun, tout est en abondance. Il ne donne rien qui ne soit grand. Ainsi honore-t-il l'égalité naturelle, par l'égal partage de ses grâces ; ainsi révèle-t-il l'éclat de sa munificence. Quand les hommes, eux, ont amassé dans leurs coffres de l'or, de l'argent, des vêtements somptueux, autant qu'inutiles, des diamants et autres choses du genre, qui sont les signes de la guerre, de la discorde, de la tyrannie, alors une folle arrogance durcit leurs traits : pour des frères en détresse point de pitié. Leur superflu n'ira pas leur fournir de quoi vivre. Grossiers aveuglement ! Ils ne font pas seulement réflexion que pauvreté et richesse, condition libre comme nous disons, et condition servile et autres catégories semblables arrivèrent tard chez les hommes et qu'elles déferlèrent comme des catégories, amenées par le péché dont elles étaient les inventions. Mais au commencement, "il ne fut pas ainsi" : Dieu, au commencement, créa l'homme et le laissa libre et maître de ses volontés, et à la réserve d'une défense qu'il lui fit, l'abandonna aux délices du paradis. Dieu souhaitait que toute la postérité participât au bonheur du premier homme ! La liberté et la richesse étaient attachées à l'observance d'un seul commandement. On s'exposait en le violant, à la véritable pauvreté et à la servitude. »

Les trois cappadociens rappellent l'égalité originelle et protestent contre l'accaparement des biens. C'est ce que l'encyclique de Jean Paul II, « *Sollicitudo rei socialis* » (30 déc. 1987), reprendra employant par trois fois l'expression « destinés à tous » : « *Les biens de ce monde sont, à l'origine, destinés à tous. Le droit à la propriété privée est valable et nécessaire, mais il ne supprime pas la valeur de ce principe.* »

Les Pères, tous dont les uns ont sans doute influencé les autres (Basile de Césarée, Grégoire de Nysse, Grégoire de Nazianze ont influencé Ambroise de Milan, Jean Chrysostome), répètent sans se fatiguer :

« Tu ressembles, ô riche, à un homme prenant place au théâtre, qui voudrait jouir seul du spectacle auquel tous ont droit. Tels sont les riches : les biens communs qu'ils ont accaparés, ils s'en décrètent les maîtres, parce qu'ils en sont les premiers occupants. » (Basile de Césarée, Hom. VI contre la richesse, 7)

À Ambroise de Milan (De Nabet 2) d'attester : « *La terre a été établie en commun pour tous, riches et pauvres. Pourquoi vous arrosez-vous, à vous seuls,*

riches, le droit de propriété ? La nature ne connaît pas les riches, elle nous enfante tous pauvres. » C'est un point sur lequel insiste plus que les autres Pères ses maîtres peut-être dans l'ensemble de son œuvre : la communauté originelle des richesses. Le nombre des traités en disent long sur sa préoccupation⁹. Ambroise dit, à la suite les Cappadociens, à travers plusieurs textes que la terre est à tous, notamment dans le *Traité sur Naboth*. L'on peut dégager une morale de l'usage des biens terrestres dans quelques-unes de ses satires. On peut aligner plusieurs extraits.

« Ce n'est d'ailleurs pas de ton bien que tu distribues au pauvre, c'est seulement sur le sien que tu lui rends. Car tu es seul à usurper ce qui est donné à tous pour l'usage de tous. La terre appartient à tous et non aux riches, mais ceux qui n'usent pas de leur propriété sont moins nombreux que ceux qui en usent. Ainsi, tu paies ta dette, bien loin de faire des largesses gratuites » (Ambroise de Milan, *De Naboth*, 55 cf. Hamman, 1962 : 230).

« La terre a été établie en commun pour tous, riches et pauvres ; pourquoi arrosez-vous à vous seuls, riches, le droit de propriété ? La nature ne connaît pas les riches, elle qui nous enfante tous pauvres. »

« Le monde a été créé pour tous, et vous, qui êtes un petit nombre de riches, vous vous efforcez de le revendiquer pour vous. » (Ambroise de Milan, *De Naboth*, III, 11, PL.14, 734 C ; cf. Hamman, 1962 : 224)

Quitte au même Père de l'Eglise (*Ibidem*, *De Naboth*, III, 11, PL.14, 734 C) d'écrit encore dans la longue et très belle explication *Sur le psaume 118*, 8, 22 :

« Il est injuste que ton semblable ne soit pas aidé par son compagnon : d'autant que le Seigneur notre Dieu a voulu que la terre soit la commune possession de tous les hommes et en a servi les fruits à tous. C'est la cupidité qui a réparti les droits de possession. Il est donc juste que celui qui revendique comme propre ce qui a été donné en commun à tous les humains, en distribue sa part aux pauvres : ne refuse pas leur nourriture à ceux avec qui tu partages un même droit. »¹⁰

« La nature n'est aucunement déficiente : elle a donné des aliments, elle n'a pas proposé de vices. Elle a fait ses dons en commun, afin que tu ne

⁹ La thèse apparaît dans son *Commentaire de l'Hexaéméron*, dans son recueil d'homélie contre les richesses intitulé *Sur Naboth*, dans son *Exposé sur le Psaume 118* et enfin dans son *Sur les Devoirs des clercs*.

¹⁰ AMBROISE, *Exposé du Ps. 118*, VIII, 22, PL 15, 1303 C-1304 A = CSEL 62/5, p. 163, 23-164, 3.

revendiques pas certaines choses comme propres [...] Les éléments sont donnés à tous en commun.»¹¹

Citant Cicéron (*Des devoirs*, I, 7, 22), Ambroise (*Sur les devoirs des clercs*, I, 28, 132, Trad. M. Testard, CUF, 1984, p. 158,) note :

« La nature a répandu toutes choses en commun pour tous. Dieu a ordonné, en effet, que toutes choses fussent engendrées de telle sorte que la nourriture fût commune pour tous et que la terre, par conséquent, fût une sorte de propriété commune de tous. C'est donc la nature qui a engendré le droit commun, et l'usage [usurpatio] qui a fait le droit privé. Or, sur ce point, disent les philosophes, les stoïciens ont pensé que les produits de la terre sont tous créés pour les besoins des hommes et que les hommes ont été engendrés pour les hommes afin qu'eux-mêmes puissent se rendre les uns aux autres. »

Comme les Pères dits Cappadociens en raison de leur origine et leur affinité commune contemporaine, comme Ambroise, et plus qu'eux encore de manière radicale qui lui est propre, Jean Chrysostome rappelle que la terre a été créée pour tous, en reprenant l'affirmation de la *Genèse* renforcée par la thèse cynico-stoïcienne de la communauté universelle de nature et de destin, sans oublier la pratique du partage égalitaire de la première communauté chrétienne. Commentant la 1^{ère} lettre de saint Paul à Timothée, il interroge :

« Dis-moi, d'où vient ta richesse ? de qui l'as-tu reçue ? Et celui-là de qui la tenait-il ? D'un grand-père, dira-t-on, d'un père. Pourrais-tu, en remontant les générations, prouver que sa possession est juste ? Tu ne le pourrais, car son principe et sa racine sont nécessairement le fait de quelque injustice. Pourquoi ? Parce que Dieu, au commencement, n'a pas fait l'un riche, l'autre pauvre [...] Il a donné à tous la même terre. Pourquoi donc, puisqu'elle est commune, as-tu, toi, tant et tant de pléthores, alors que ton voisin n'en a même pas une poignée ? - C'est mon père, dis-tu, qui me les a transmis. - Et lui de qui les a-t-il reçus ? - De ses ancêtres. - Mais en remontant assez haut, on trouvera nécessairement l'origine. Jacob est devenu riche, mais en recevant le salaire de ses labours. D'ailleurs, je n'en discute pas : admettons même que la richesse est juste et pure de tout vol, car toi, tu n'es pas responsable de la cupidité de ton père ; tu possèdes le fruit du vol, mais

¹¹ AMBROISE, *Sur l'Hexaémeron*, V,1, 2 et VI, 8, 52, PL 14, 206 C et 263 B = CSEL 32/1, p. 141, 16-18 et 244, 2-3.

tu n'as pas volé toi-même. Admettons même que ton père n'a pas volé non plus, mais qu'il s'est trouvé en possession de cet or qui a jailli quelque part du sein de la terre. Eh bien ! la richesse est-elle bonne pour cela ? Nullement. Elle n'est pas mauvaise non plus, dit-on. Elle n'est pas mauvaise à condition que le riche ne soit pas cupide et en fasse part à ceux qui sont dans le besoin. S'il ne partage pas, elle est mauvaise et trompeuse [...]

Quand quelqu'un essaie de s'emparer d'un bien pour le faire sien, alors surgit la querelle, comme si la nature elle-même s'indignait de ce que, quand Dieu nous rassemble de toute part, nous nous divisons par nos rivalités, nous nous déchirons par notre besoin d'appropriation, nous disons : le tien et le mien, ces mots glacés. Alors en effet, c'est l'hostilité et l'aversion. Quand cela n'existe pas, ni hostilité, ni rivalité ne naissent. Ainsi, c'est plutôt cet état [d'indivision] que cet autre qui nous est héréditaire et conforme à la nature [...] »

Comment le riche est-il bon ? Ce n'est pas possible ; on est bon quand on partage avec les autres ; on est bon quand on ne possède pas ; on est bon quand on donne aux autres ; tant qu'on possède, on ne peut être bon. (Jean-Chrysostome, Sur l'Ep. 1 à Tim. hom. 12,4, PG 62, 562-564, cf.Spanneut, 1990 : 104).

La communauté de la nature : « Il dit en effet 'race' ; il ajouta : 'à la fois nés de la terre et fils des hommes'. Il dit la substance dont issue, à l'origine, notre naissance ; il rappela la mère commune de nous tous [...] Au riche et au pauvre, [Dieu] fournit une table commune [...] Il indiqua la communauté de la nature [...] Que commune soit l'assemblée, commune la parole, commune l'audition [...] Communes sont les choses de la nature, communes celles de la naissance, communes celles de la parenté » (Ambroise de Milan, Sur les psaumes 48, 1-2, PG. 55, 223-224)

Ces idées font penser à Rousseau (1970 : 164 cité dans Spanneut, 1990: 104) qui dit : « *Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisait de dire, ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile.* »

Néanmoins au sujet de la propriété, quelques Pères y mettent des nuances, invitant à se contenter du nécessaire et à partager. Il sied ici de s'appesantir sur les idées de Clément d'Alexandrie. Celui-ci enseignait dans la grande métropole

d'Alexandrie d'Egypte, où la jeune communauté chrétienne était déjà composée de personnes venant de milieux sociaux les plus divers, riches et pauvres. L'on comprend tout de suite que ne pouvait pas ne pas se poser le problème concret des inégalités et des disparités dans la distribution des richesses. A ce problème, s'ajoutait l'interprétation de la parole du Seigneur qui avait invité le jeune homme riche à vendre tous ses biens pour le suivre dans la voie de la perfection (Mc 10,17-31).

Dans le *Pédagogue* (II, 12, 119-120. 125), là où il commente Lc 16 de manière allégorique, on insiste d'abord sur la communauté des biens, estimant qu'il est indigne qu'un seul vive dans la richesse, alors que le plus grand nombre est dans le besoin. Puisque c'est Dieu qui donne, il convient que les riches partagent avec les pauvres et telle est la véritable jouissance des biens :

« [...] Ce que Dieu a mis sous nos yeux, pourquoi ne pas nous en servir ? C'est à ma disposition, pourquoi ne pas en jouir ? Et pour qui donc ces choses-là sont-elles nées, sinon pour nous ? Il faut être dans une ignorance absolue de la volonté de Dieu pour parler ainsi [...] Cherchez d'abord le Royaume des cieux et tout cela vous sera donné en surcroît [Mt 6,33]. Et si même tout vous a été donné, si tout vous a été procuré, et si tout nous est permis, comme dit l'Apôtre, du moins, tout ne nous est pas utile [1 Co 10,23]. Dieu lui-même a produit notre race pour qu'elle participe à ses biens propres, ayant le premier partagé et mis à la disposition de tous les hommes, comme un bien commun, son propre Logos, ayant fait tout pour tous. Toutes choses sont donc en commun et les riches ne doivent pas en vouloir plus que les autres.

Dire : c'est à ma disposition et j'en ai en surabondance, pourquoi n'en jouirais-je pas ? Cela n'est ni humain, ni sociable ; mais voici plutôt ce qui est conforme à la charité : c'est à ma disposition, pourquoi n'en pas faire part à ceux qui en manquent ? Car c'est celui-là qui est parfait, qui a accompli le commandement : 'Tu aimeras ton prochain comme toi-même.'

Voilà la véritable jouissance, les trésors de la richesse, tandis que dépenser pour satisfaire ses vains désirs entre en compte comme pertes et non pas comme dépenses. Dieu, je le sais bien, nous a donné la permission d'user des choses, mais dans les limites du nécessaire et il a voulu que cet usage soit commun à tous. Il est inconvenant qu'un seul jouisse quand beaucoup manquent. Combien plus glorieux est-il de répandre les bienfaits sur beaucoup, plutôt que de mener une vie de

riche ! Combien plus intelligent de dépenser en faveur des hommes que pour des pierres précieuses et de l'or ! Combien plus utile que des ornements inanimés, de posséder des amis qui ornent votre vie ! Et à qui serait-il aussi profitable d'avoir des terres que de faire plaisir aux autres ? [...]

En termes clairs dans l'Évangile, le Seigneur met en scène le riche qui thésaurise et se dit à lui-même : Tu as beaucoup de biens en réserve pour de longues années ; mange, bois, réjouis-toi, et il l'appelle un insensé, car cette nuit même, on va te prendre la vie ; ce que tu t'es ménagé, à qui cela va-t-il passer ? [Lc 12,18-20]

Comme le peintre Apelle avait vu un de ses élèves peindre une Hellène toute parée d'or, il lui dit : 'Jeune homme, c'est parce que tu ne pouvais pas peindre une belle femme que tu en as fait une riche ! Ce sont des Hellènes de cette sorte que les femmes d'aujourd'hui : pas des beautés authentiques, mais de fastueuses contrefaçons. »

Mais les riches ne sont pas plus disposés à agir ainsi, à partager. A ce sujet, des discussions ont dû secouer la communauté chrétienne d'Alexandrie au 2^{ème} siècle. Il y avait des rigoristes qui, sans doute, interprétaient le texte de Mc 10 de manière littérale : ils soutenaient la nécessité absolue d'abandonner toutes ses richesses pour obtenir le salut. Clément d'Alexandrie est le premier auteur chrétien à poser explicitement la question : *Quel est le riche qui sera sauvé ?* S'opposant aux rigoristes, dans son homélie sur Marc 10,17-31, Clément [*Quel riche sera ...*, 26, 2-5] porté à une lecture plus profonde, prouve que la richesse en soi n'exclut pas le Royaume des cieux. Selon lui, avoir des biens n'est pas un mal en soi, et s'en défaire n'est pas un bien en soi :

« En aucune façon le Sauveur n'a exclu les riches au simple motif de leur richesse et de l'abondance de leurs biens [...] Quelle faute commet celui qui réunit des moyens de vivre en quantité suffisante par l'application de son esprit et une épargne antérieure à sa conversion ? [...] S'il est écarté de la vie pour être né riche sans l'avoir voulu, Dieu est encore plus injuste de l'avoir fait naître et de l'avoir jugé digne de divertissements qui passent, tout en le privant de la vie éternelle. En un mot, pourquoi fallait-il faire sortir la richesse de la terre, si elle est un guide et un agent de mort ? »

Pour Clément d'Alexandrie, l'exhortation de Jésus au jeune homme riche à vendre ses biens ne doit pas être entendue au pied de la lettre, mais l'invitation est faite à quiconque possède des richesses à venir en aide aux nécessiteux. S'il

y agit de détachement, il s'agit de détachement intérieur du désir de la richesse, de la soif de posséder. Le riche qui aura de la peine à entrer dans le Royaume est celui que sa richesse rend esclave des passions. Il est donc injuste de ne garder des biens que pour soi. Plus tard, Saint Basile [*Hom. 6,7, Contre la richesse*, PG 31, 276 B-277 A] enseignera que c'est un impérieux devoir de distribuer son superflu :

« Tels sont les riches : les biens communs qu'ils ont accaparés, ils s'en décrètent les maîtres, parce qu'ils en sont les premiers occupants. Si chacun ne gardait que ce qui est requis pour ses besoins courants, et que le superflu, il le laissât aux indigents, la richesse et la pauvreté seraient abolies [...] Pourquoi es-tu riche et celui-là pauvre ? N'est-ce pas uniquement pour que ta bonté et ta gestion désintéressée trouvent leur récompense, tandis que le pauvre sera gratifié des prix magnifiques promis à sa patience ? [...] Tu n'es pas un voleur ? Les biens dont on t'avait confié la gestion, tu les a accaparés. Celui qui dépouille un homme de ses vêtements aura nom de pillard. Et celui qui ne [re]vêt point la nudité des gueux, alors qu'il peut le faire, mérite-t-il un autre nom ? A l'affamé appartient le pain que tu gardes. A l'homme nu, le manteau que recèlent tes coffres. Au va-nu-pieds, la chaussure qui pourrit chez toi. Au miséreux, l'argent que tu tiens enfoui. Ainsi, opprimes-tu autant de gens que tu en pouvais aider. » (Hamman, 1962 : 76)

Pour Clément (*Quis dives salvetur*, 32, 1), en réponse à la question *Quel le riche qui sera sauvé ?*, l'aumône donnée à tous les nécessiteux est « un commerce magnifique, un marché divin, car l'immortalité s'achète à prix d'argent et le don des biens périssables de ce monde fait obtenir en échange une demeure éternelle dans les cieux. »

Considérés en soi, les biens terrestres ne sont ni bons, ni mauvais : ils sont moralement neutres, comme n'importe quel instrument. Leur valeur dépend de l'usage qu'on en fait et, par conséquent, un riche qui utilise bien ce qu'il possède en faisant l'aumône est moralement plus digne qu'un pauvre qui passe sa vie à convoiter la richesse. La pauvreté sans libération des passions, sans la connaissance de Dieu et de sa justice, ne donne pas la vie (Clément d'Alexandrie, *Quis dives salvetur*, 12). Le mal ne réside pas tant dans la possession de la richesse que dans l'attachement passionné pour elle, dans le désir inconsidéré qui en fait la valeur suprême de la vie, dans le manque de liberté face aux richesses (Clément, d'Alexandrie, *Quis dives salvetur*, 12).

« *Que nul ne préfère renoncer à ses possessions plutôt qu'aux passions de son âme qui l'empêcheraient de faire un meilleur usage de ses biens, mais qu'il vise à devenir honnête et bon, pour qu'il lui soit possible de faire bon usage de ses ressources.* » (Clément, d'Alexandrie, *Quis dives salvetur*, PG 9, col. 617 C-620 A)

« *Il ne faut donc pas rejeter les biens susceptibles d'aider notre prochain. La nature des possessions est d'être possédées. Celle des biens est de répandre le bien et Dieu a destiné ces derniers au bien-être des hommes. Les biens sont entre nos mains comme des outils, des instruments dont on tire bon emploi si on sait les manier. Si tu t'en sers avec adresse, ils sont eux-mêmes adroits. Si tu es malhabile, ils deviennent les jouets de ton ignorance. Il en est de même avec cet outil qu'est la richesse : sais-tu en user justement ? Elle sert la justice. En fais-tu un usage malhonnête ? La voici de nouveau vouée au mal. La nature en a fait une servante, non une maîtresse. Il ne faut donc pas la décrier, puisqu'elle n'est en soi ni bonne, ni mauvaise, mais parfaitement innocente. De nous seuls dépend l'usage, bon ou mauvais, que nous en ferons ; notre esprit, notre conscience ont entière liberté de disposer à leur guise des biens qui leur ont été confiés. Détruisons, non pas nos biens, mais les passions qui en pervertissent l'usage. Lorsque nous serons devenus honnêtes, nous saurons alors user honnêtement de notre fortune. Ces biens dont on nous dit de nous défaire, comprenons donc bien que ce sont les passions de l'âme [...] Débarrassons-nous donc des possessions nuisibles, non de celles qui, bien utilisées, peuvent obliger les autres. Qu'elles sont précieuses, les richesses que l'on manie avec sagesse, sobriété, piété ! Chassons donc nos passions néfastes. Les biens extérieurs, eux, ne font pas de mal. Voilà comment le Seigneur conçoit l'usage des biens extérieurs : nous devons nous défaire non pas d'un argent qui nous fait vivre, mais des forces qui nous en font mal user, c'est-à-dire les maladies de l'âme, les passions [...] Celui-là blottit sa richesse en son cœur et au lieu du Dieu Esprit, garde en lui son or ou son champ, arrondit sans fin sa fortune, ne s'inquiète que d'amasser davantage, il garde toujours les yeux baissés et s'embarrasse dans les pièges du monde : car il n'est que terre et retournera à la terre. Et peut-il éprouver le désir du Royaume, cet homme qui, au lieu du cœur, porte un champ ou une mine et que la mort surprendra fatalement au milieu de ses passions ? Où est ton trésor, là aussi sera ton cœur.* » (Clément,

d'Alexandrie, *Quis dives salvetur*, 15 ; 13 ; 17, dans Hamman, 1962 : 33-35)

On ne doit pas se dépouiller de ses biens pour être sauvé, mais il faut plutôt se libérer des passions. C'est donc l'attitude de l'âme qui importe. Pour obéir au précepte de Jésus qui veut qu'on donne à manger à qui a faim et qu'on donne des vêtements à ceux qui en manquent, il faut disposer d'un minimum de biens. Ainsi, le riche ne serait pas exclu du ciel ; n'en est exclu que le pécheur qui ne fait pas pénitence. L'important est de s'affranchir de l'amour désordonné de l'argent, se préserver de l'amour de l'argent et de tout attachement à celui-ci et d'utiliser ses richesses au profit de ceux qui sont dans le besoin. Les richesses que l'un possède sont subordonnées au partage avec celui qui est dans le besoin. Clément semble défendre les riches et les richesses, et il est équilibré dans son jugement.

II.2. L'usure

Le manque ou la privation d'argent conduit très souvent à l'usure, l'emprunt d'argent auprès de celui qui en a. On croit venir en aide à quelqu'un dans le besoin en lui prêtant de l'argent qu'il remettra avec un bon intérêt ; on en est que content pour percevoir de nombreux intérêts. Un chancre dans la société est ainsi l'usure, encore aujourd'hui.

Saint Ambroise (PL XVI, col. 982) écrit : « *Usura est plus accipere quam dare* » (l'usure, c'est recevoir plus qu'on a donné). Le dictionnaire de Littré dit que l'usure est « *proprement toute espèce d'intérêt que produit l'argent. Par extension, profit qu'on retire d'un prêt au-dessus du taux légal ou habituel.* »¹² Les Pères dénoncent avec véhémence cette pratique. Ceux dont nous lisons les homélies, prédications et commentaires, s'appuient dans leur combat contre l'usure ou prêt à intérêt en argent ou en nature dans le prêt de consommation, comme dans tout leur enseignement, sur l'Écriture, se référant en particulier à l'Ancien Testament pour ce point précis : Ex 18,7-8 ; 22,25 ; Lv 23,35 ; Dt 15, 3 ; 23, 20 ; Ps 15, 5 ; Ez 18,4-9. Toutefois, leur intervention se fonde sur l'enseignement du Christ lui-même.

Pour Clément d'Alexandrie (*Paed.* I, 10 ; *Strom.* II, 19), l'usure est incompatible avec la vie chrétienne. Dans ses *Testimonia*, III, 48), Cyprien en démontre la non-licéité. Au quatrième siècle, les Pères latins et grecs

¹² *Usure*, DTC 2323. Cet article dans le DTC 15, 2316-2333 est suffisant pour se faire une idée relativement complète sur les prises de positions de quelques Pères après les Saintes Écritures.

condamnent l'usure trop répandue et pratiquée par les riches en toute occasion. L'on croit que l'on aide un pauvre en lui prêtant, mais en réalité, on l'appauvrit, disent Commodien (*Instruction*, 65), Lactance (*Institutions divines*, 6,18) et Hilaire de Poitiers (*In ps.* 14, 5).

Pour Basile (*Hom. II in ps.* 14; *Epistula* 188, PG 32,682), non seulement l'usure appauvrit celui qui est déjà pauvre, mais elle le prive encore de sa liberté. Les usuriers doivent être soumis à une pénitence exemplaire. Son puiné, Grégoire de Nysse (*Hom. IV in Eccl.; Contra usurarios*), lui emboitant le pas et radical, juge que l'usure est un péché contre nature, car seules les choses vivantes produisent des fruits. En effet, Grégoire de Nysse, qui défend les pauvres, estime que l'usure fait croître le nombre des pauvres et que l'usurier est semblable au voleur. Les méchants ariens lui en ont voulu au point de former une cabale pour le déposer de son siège épiscopal. Dans deux sermons moraux prononcés *Sur l'amour des pauvres* et *Contre les usuriers*, Grégoire de Nysse (*Contre les usuriers*, 5, PG 46, 441 AB, dans Hamman, 1962 : 164) affirme avec réalisme que l'usurier viole toutes les lois de la charité. Il dénonce de manière pathétique, comme Basile, ce système du prêt, contraire à la loi de Dieu, qui, au lieu d'éteindre la pauvreté, ne fait que l'aggraver. Il trace de l'usurier le portrait d'un homme inquiet et stressé que la mort peut cueillir à l'improviste à cause de ses soucis et de sa cupidité. Le francophone qui lit cet extrait y savoure l'art littéraire annonçant la fable « *Le laboureur et ses enfants* » :

« L'usurier compte les jours, calcule les mois, songe au capital, rêve aux intérêts, tremble que l'échéance ne reste aussi stérile qu'un blé grêlé ; il épie les affaires de son obligé, ses voyages, ses gestes, ses pas, son commerce. Court-il le fâcheux bruit qu'un tel s'est fait agresser par des voleurs, ou que je ne sais quel accident l'a soudain ruiné ? Le voilà qui en tombe assis et n'arrête de gémir et soupirer en se tordant les mains. Il déroule le contrat et pleure sur cet or en papier ; il exhume l'acte comme le manteau d'un fils qui n'est plus et sa douleur s'exaspère à la vue d'une feuille. S'il a prêté son argent à la grosse, il demeure sur le rivage et s'inquiète des caprices du vent ; il presse de questions les marins qui abordent : leur a-t-on parlé d'un naufrage, leur traversée s'est-elle déroulée sans péril ? Cette anxiété quotidienne grave ses tristes empreintes en son cœur. Soufflons-lui ce conseil : Laisse-là, mon ami, ce funeste souci, renonce à un espoir qui te ronge, n'expose pas ton capital en courant après les intérêts : tu exigés du pauvre des revenus et de nouvelles richesses, et ressembles au paysan qui demanderait des

quintaux de blé à une terre aride, brûlée par la sécheresse, ou une cuvée de raisins à une vigne saccagée par la grêle, ou des enfants à une femme stérile, ou du lait à des jeunes filles. »

*« Il y avait dans notre ville un homme dont je tairai le nom [par respect pour son âme]. Il faisait métier d'usure et accumulait chez lui ses bénéfices. Dévoré de cupidité, il lésinait sur toutes ses dépenses, et comme il est naturel aux avarés, il ne mangeait pas à sa faim, il portait en toute saison le même habit et le gardait des années, il faisait vivre ses enfants comme des gueux, jamais il ne se rendait aux bains de peur d'y lâcher trois oboles. Il inventait mille combines pour grossir le chiffre de ses revenus. Comme il ne trouvait pas de gardien assez fidèle pour sa bourse, ni enfant, ni esclave, ni banquier, ni scellés, ni serrures, il enfouissait son or dans des cavités qu'il perçait dans les murailles, et qu'il rebouchait avec du plâtre, afin que nul n'en retrouvât la trace. Il changeait d'ailleurs continuellement son trésor de cachette et ainsi parvenait-il à force d'adresse à déjouer toutes les indiscretions. Il mourut subitement, sans avoir révélé à aucun des siens l'emplacement de son or. On l'enterra, aussi bien qu'il avait lui-même de son vivant enseveli son or. Ses fils qui comptaient bien, grâce à cet héritage, éclipser tous leurs riches compatriotes, cherchèrent de tous côtés, s'interrogèrent, questionnèrent les serviteurs, creusèrent le sol des maisons, fouillèrent les murs, visitèrent les logis des voisins et de connaissances. Bref, ils remuèrent ciel et terre, et ne trouvèrent pas un sou. Aujourd'hui, ils vivent sans maison, sans foyer, misérables, et maudissant sur tous les tons la manie de leur père. Voilà ce que fut votre ami, votre collègue, messieurs les usuriers. Il eut la mort qu'il méritait, ce financier des vents ; après s'être épuisé de fatigues et de privations, il s'infligea pour héritage le châtement éternel et à ses fils il laissa la misère. » (Grégoire de Nysse, *Contre les usuriers*, 9, PG 46, 449 B-452 A, dans Hamman, 1962 : 1688-169).*

C'est aussi la position de leur ami Grégoire de Nazianze (*Discours* 16, 18) et même de leur contemporain latin Ambroise de Milan (*Sur les devoirs* III, 3) qui a eu affaire avec différents Empereurs qu'il devait réconcilier.

Ambroise trouvait dans l'histoire de Tobie (*De Tobia*) une occasion de dénoncer l'usure et l'avarice. Pour lui, l'usure doit être bannie par ceux qui sont épris d'amour envers les pauvres sans défense qui sont obligés de se soumettre au prêt. Mais, partant de Dt 23,20-21, il semble plus modéré que les

Cappadociens, car il estime que l'usure est possible à la seule condition qu'on le fasse envers un ennemi de guerre (*De Tobia* 51). Toutefois, il n'est pas moins mordant et absolu dans le *De Nabothé* contre l'usure en nature (*De Nabothé* 4,15). Pour lui, en période de disette, il n'est pas acceptable de pratiquer l'usure sur le blé et d'autres produits agricoles (*Sur les devoirs* III, 41).

L'antiochien Jean Chrysostome (*Hom. 41 in Gen.*; *Hom. XIII in I Cor.*; *Hom. X in I Thess*) n'est pas du reste, car à la masse des petits d'Antioche s'ajoutaient sans cesse les nouveaux pauvres, victimes des prêts à taux usuraire, et une foule de mendiants attirés en ville par un fol espoir de vivre d'expédients. Comme les Cappadociens, comme Ambroise, Jean dénonce le mal. Connu pour sa verve et son art oratoire qui attire les foules, il condamne l'usure à plusieurs reprises sans autre forme de procès et sans ambages. Sont du même acabit le bibliste moine saint Jérôme (*Ennarr. In ps. 36 serm. 3, 6; Sermon. 38, 86; De bapt. 4,9*), le Pape Léon le Grand (*Epist. IV, PL 54,613 ; Sermon. 17*), ce théologien inspirateur des formules théologiques du Concile de Chalcédoine en 451. Les Conciles d'Elvire et d'Arles (le 1^{er}) sanctionnent ces prises de position pour guider l'Eglise en cette matière (Cf. Mansi 2,9 ; 2,472).

III. Les principes de la lutte contre la pauvreté

Quel rapport à la richesse le chrétien doit-il avoir ? A ceux qui détiennent la richesse et le pouvoir, les Pères proposent, dans leurs prêches, un certain nombre de principes pour défendre les droits des petits et des pauvres pour se faire leur avocat avec un ton parfois cinglant dans une langue directe pour se faire comprendre. Certes, il faut donner une aumône, mais aussi il faut respecter la dignité de celui à qui l'on donne et, au besoin, il faut lui demander quelque travail.

III.1. Le partage ou le bon usage de la richesse : un droit des pauvres

On a discuté de la propriété. Mais, avoir des biens est pour beaucoup de Pères une bonne chose ; les choses sont bonnes en soi. Que doit faire le riche ? Reprenons d'abord ce qui est enseigné dans l'Eglise du deuxième siècle. Dans la *Didachè* (4, 1), le catéchiste souligne l'obligation du partage des biens qui sont le fruit du travail :

« Ne repousse pas l'indigent, mets tout en commun avec ton frère et ne dis pas que tu as des biens à toi. Car si vous entrez en partage des biens incorruptibles, à plus forte raison pour les biens périssables. »

Les apologistes grec Aristide d'Athènes (*Apologie* 15,7), au 2^e siècle, et latin Tertullien (*Apologeticum* 39, 10), au 2-3^e siècle, estiment qu'un tel partage est un devoir spécifique pour les chrétiens ; tandis que l'humaniste Clément d'Alexandrie (*Quis dives salvetur*, 13) estime que la communauté des biens entre les hommes est une obligation. Il l'explique en se basant sur l'Évangile où le pauvre est celui pour qui le renoncement aux biens temporels n'est pas une fin en soi, mais une réalité ordonnée au Royaume. Sa thèse morale est celle de l'usage loyal de la richesse par des chrétiens riches qui possèdent des grands patrimoines fonciers, mais pas toujours des modèles d'honnêteté.

Préoccupé, en tant que pasteur, par la présence des pauvres dans la communauté chrétienne, Cyprien (*De op. et elem.* 5) souligne la nécessité de l'aumône pour rétablir une situation d'égalité entre riches et pauvres. Pour Basile (*Hom.* VI, 7; *Hom.* VIII, 6), c'est aux pauvres qu'appartient le superflu des riches. Il est aussi possible d'établir des rapports de générosité parmi les pauvres eux-mêmes, dit le cappadocien. Pour assainir la situation de ceux qui sont dans le besoin, les Pères insistent sur la nécessité du partage, et il est impérieux de bien organiser le partage, en créant des structures concrètes : centre de collecte, fonds en faveur des indigents, centres de travail volontaire. Ce n'est que justice pour les chrétiens. Le Christ a révélé la miséricorde et la justice, fondement des rapports entre l'homme, Dieu et le prochain. Seule, elle peut donc constituer les prémisses nécessaires pour former une société vraiment humaine, libérée de l'ignorance des vérités divines et de la violence qui en découle naturellement. Le cicéronien Lactance (*Epitomè*, ch. 34), aux 3^e e-4^e e siècles, définit la « justice », valeur morale suprême :

« Voyons maintenant quel est le souverain bien, ce qui est proposé au sage comme le souverain bien. Tous les hommes naissent pour la justice ; non seulement les Ecritures sacrées l'enseignent, mais même les philosophes professent parfois la même chose. Cicéron dit : De toutes les questions qui sont agitées dans les discussions des savants, aucune assurément n'est plus importante que de comprendre clairement que nous sommes nés pour la justice. C'est la vérité même. Nous ne naissons pas pour le crime. Chacun de nous est un animal social fait pour l'union. Les bêtes sauvages sont engendrées pour la cruauté, car elles ne peuvent se nourrir que de proies et de sang. Pourtant, même poussées par une faim extrême, elles n'en épargnent pas moins les animaux de leur espèce [...] Combien plus l'homme, lié à l'homme par le commerce de la parole et la communauté de l'esprit, se doit-il d'épargner l'homme et de l'aimer

! C'est là la vraie justice [...] La justice elle-même est astreinte à deux devoirs. Elle est redevable de l'un à Dieu comme à un père, de l'autre à l'homme comme à un frère [...], à savoir : à Dieu la religion, à l'homme la charité. »

Le message évangélique que diffusent les Pères vise à faire reconnaître l'origine commune des hommes et la bonté des choses qu'offre le Père Créateur de tout bien. Le riche, qui accueille ce message, ne peut que se sentir obligé de partager jusqu'à changer la condition du pauvre, non pour qu'il devienne riche à son tour, mais qu'il ait de quoi vivre, car la pauvreté matérielle est mauvaise.

Défendant la cause des pauvres, Grégoire de Nysse (*Ib.*, PG 46, 456a) insiste et recommande que le chrétien s'examine et donne au pauvre ce qui lui revient :

« Mais à quoi cela te sert-il de jeûner et de faire abstinence, si ensuite tu ne fais que mordre ton frère avec méchanceté ? Que gagnes-tu, que retires-tu, à ne pas manger ce qui est à toi si ensuite tu agis injustement et arraches des mains du pauvre ce qui est à lui ? »

Basile (*Hom.* 6,7, *Contre la richesse*, PG 31, 276 B-277 A, dans Hamman, 1962 : 78) avait dit une de ses homélies en des termes forts et courageux : *« A l'affamé appartient le pain que tu gardes. A l'homme nu, le manteau que recèlent tes coffres. Au va-nu-pieds, la chaussure qui pourrit chez toi. Au miséreux, l'argent que tu tiens enfoui. Ainsi, opprimes-tu autant de gens que tu en pouvais aider. »*

Quitte à Grégoire de Nazianze de souligner que l'homme doit imiter la bonté et l'amour de Dieu. Les riches ne sont que les gestionnaires des biens terrestres, comme le disait aussi Basile. Grégoire de Nazianze (*Discours* 14, 26 *Sur l'amour des pauvres* ; PG 35, 892bc) recommande donc :

« Si tu es bien portant et riche, soulage le besoin de celui qui est malade et pauvre ; si tu n'es pas tombé, secours celui qui est tombé et vit dans la souffrance ; si tu es joyeux, console celui qui est triste ; si tu es heureux, aide celui qui est en proie au malheur. Donne à Dieu une preuve de reconnaissance, car tu es de ceux qui peuvent faire du bien, et pas de ceux qui ont besoin d'en recevoir [...] Sois riche non seulement de biens, mais encore de pitié ; non seulement d'or, mais aussi de vertu ou, mieux encore, seulement de cette dernière. Surpasse la renommée de ton prochain en te montrant meilleur que tous ; sois un dieu pour les malheureux en imitant la miséricorde de Dieu. »

Jean Chrysostome, auteur d'un discours moral *Sur l'aumône*, à l'époque de son épiscopat, après ou avec Basile, rêve d'un monde à l'image du monastère, où les

riches se dépouilleraient volontairement au profit des pauvres pour arriver ensemble à un modeste équilibre. Selon l'historien Antonino González Blanco (1980), dans une étude portant sur économie et société chez Jean Chrysostome, l'Evêque de Constantinople aboutirait à un véritable « *communisme apostolique* ». Il faut plus que faire l'aumône qui, parfois, est une pratique qui est tout aussi humiliante du pauvre. Mieux, il faudrait lui demander quelque service. En tout cas, Jean Chrysostome (*Sur l'Ep. 1 à Tim. hom.* 12,4, PG 62, 562-564 ; cf. Spanneut, 1990 : 104) affirme péremptoirement : « *Comment le riche est-il bon ? Ce n'est pas possible ; on est bon quand on partage avec les autres ; on est bon quand on ne possède pas ; on est bon quand on donne aux autres ; tant qu'on possède, on ne peut être bon.* »

Comme Jésus dans l'Évangile dénonce ce riche pharisien qui se pavane en offrant, aussi le bibliste Jérôme (*Lettre 22, 32, A Eustochium*, p. 147), fin observateur, ne peint-il pas cette dame d'œuvre qui distribue ses deniers à tout pauvre mendiant à coup de trompette :

« On voit actuellement beaucoup de femmes dont les armoires sont bourrées de vêtements, qui changent de tunique tous les jours et pourtant ne peuvent vaincre les mites [...] On teint le parchemin de couleur pourpre, on trace les lettres avec de l'or liquide, on revêt de gemmes les livres, mais tout nu, devant leurs portes, le Christ est en train de mourir ! Tendent-elles la main pour faire l'aumône, la trompette sonne ; convoquent-elles à l'agape, on loue un crieur. J'ai vu récemment - je tais les noms pour que l'on ne croie pas à une satire - une très noble parmi les matrones romaines, dans la basilique Saint-Pierre, précédée d'eunuques, distribuant une pièce à chaque pauvre, de sa propre main, pour paraître plus pieuse. Cependant - facile manœuvre pour les habitués - une vieille chargée d'ans et de haillons court se replacer plus haut dans la file, afin de recevoir une seconde pièce. Arrivée à sa hauteur, c'est un coup de poing que la dame lui donne au lieu d'un denier, et la coupable d'un si grand forfait est tout en sang ! »

III.2. Reconnaître l'égalité des hommes ou le respect de la dignité de l'homme

Les Pères enseignent l'éminente dignité de la personne humaine. Le pauvre est un frère. Nous citons en premier Lactance (*Institutions divines*, VI, 10-11).

Pour lui, Dieu invite à faire le bien, c'est-à-dire voler au secours de notre prochain :

« Le lien suprême des hommes entre eux est l'humanité ; qui la rompt est à regarder comme un impie et un parricide. Car si nous descendons tous du même homme façonné par Dieu, nous sommes assurément du même sang ; aussi faut-il voir le plus grand des crimes dans la haine de l'homme, même malfaisant. C'est pourquoi Dieu a prescrit que nous ne nourrissions jamais d'inimitiés, mais que nous les supportions toujours [...] Si nous avons reçu esprit et âme d'un seul Dieu, que sommes-nous d'autre que des frères ? [...] Il faut donc tenir pour des bêtes sauvages ceux qui nuisent à l'homme, qui, contre le droit et la loi de l'humanité, dépouillent, torturent, tuent, exterminent. En vertu de ce lien de fraternité, Dieu nous enseigne de ne jamais faire le mal, mais toujours le bien. Qu'est-ce que précisément que faire le bien ? Lui-même le détermine : porter secours aux miséreux et aux accablés, donner de la nourriture à ceux qui n'en ont pas [...] Aussi devons-nous nous voir nous-mêmes dans les autres hommes. Nous ne méritons pas d'être délivrés du péril si nous ne sommes pas secourables [...] Il faut donc garder l'humanité si nous voulons être à bon droit appelés des hommes. Garder l'humanité, est-ce autre chose que d'aimer l'homme parce qu'il est homme et la même chose que nous [...] C'est là la parfaite justice qui sauvegarde la société humaine. »

Faisant remonter l'égalité humaine au Dieu unique et invitant au respect de la loi de Dieu, le même (*Ibidem*, V, 8, 3-9, SC, n° 204, pp. 165-167) écrit encore :

« Ayez l'esprit d'équité et de bonté et la justice que vous recherchez viendra d'elle-même à vous. Eloignez de vos cœurs toute mauvaise pensée, et aussitôt cet âge d'or vous reviendra ; mais cela, vous ne pourrez l'obtenir que si vous vous prenez à honorer le vrai Dieu. Si seul Dieu était adoré, il n'y aurait pas de querelles ni de guerres, puisque les hommes sauraient qu'ils sont les fils du Dieu unique et qu'ils sont ainsi unis par un lien sacré et inviolable de parenté divine ; il n'y aurait pas de guet-apens, puisque les hommes sauraient quelles sortes de châtiments sont préparés, contre ceux qui détruisent les âmes, par Dieu qui voit parfaitement leurs crimes cachés et même jusqu'à leurs pensées ; il n'y aurait pas d'adultères, de débauchés et de prostituées, si tout le monde savait bien que Dieu condamne tout désir de procréation ; la

nécessité ne contraindrait pas les femmes à profaner leur pudeur pour gagner un pain couvert d'infamie, puisque les mâles contiendraient leur désir, et que l'ensemble des possédants viendraient pieusement et religieusement en aide à ceux qui ne possèdent rien : donc, comme je l'ai dit, il n'y aurait pas tous ces maux sur la terre si tous les hommes s'engageaient selon la loi de Dieu, si tous mettaient en application ce que seul accomplit notre peuple. Quel bonheur et quel âge d'or pour l'humanité, si, dans tout l'univers régnaient douceur, pitié, amour de la paix, innocence, équité, tempérance et foi ! Enfin, pour gouverner les hommes il n'y aurait pas besoin d'une si grande diversité de lois, puisqu'à elle seule la loi de Dieu suffirait pour atteindre l'innocence parfaite ; nul besoin de prison, d'armes des gouverneurs ou de terreur des châtiments, puisque les salutaires commandements de Dieu se répandraient d'eux-mêmes dans le cœur des hommes et les formeraient aux œuvres de justice. »

C'est ce que Clément d'Alexandrie (*Quis dives salv.* 33) avait enseigné aux riches alexandrins. Pour lui, il convient de donner à qui demande puisque, à la base du don fait sans discrimination, il y a le respect de la dignité de l'homme. Pour l'antiochien Jean Chrysostome (*In I Thess. Hom.* 11, 4; *In Hebr. Hom.* 18, 2), les pauvres se trouvent à l'entrée des églises, pour servir d'exemple et inciter à la miséricorde. Ils sont libres pour parler : c'est pour cela que les disciples envoyés par le Christ étaient pauvres. Ils sont les vrais intercesseurs auprès de Dieu (Hermas, *Pasteur*, all. 2; Paulin, *Epist.* 13, 11 ; Fulgence de Ruspe, *Serm.* 1,7-8).

Et pour le respect des pauvres, il fonda dans chaque circonscription de son diocèse un hospice pour recevoir les pauvres et les malades, une cité de la charité, hospice de vieillards, hôpital pour les malades, une hôtellerie pour les voyageurs et les pèlerins, des logements pour les gens de service et des écoles pour les orphelins de la ville, une léproserie. Cet ensemble fut surnommé au V^e siècle la *Basiliade* en l'honneur de son fondateur. C'est qui confie Benoît XVI (2007 : 818) :

« À Dieu, qui est amour et charité, Basile rendit le puissant témoignage de la construction d'hospices pour les malheureux [cf. Lettres 94], telle une cité de la miséricorde, qui prit de lui le nom de "Basiliade" [cf. Sozomène, Hist. Eccles. 6, 34]. Elle est à l'origine des institutions hospitalières modernes d'accueil et soin des malades. »

Plus pratique que spéculatif, Basile, un des précurseurs du christianisme social et réellement l'un des Pères de la Doctrine sociale de l'Église, a courageusement mis en lumière et en pratique les grands thèmes sociaux de l'égalité foncière des hommes dans la soumission à Dieu, de l'éminente dignité de la personne humaine, du service social auquel sont astreintes la richesse et l'autorité. Il enseigne que la lumière resplendissante du mystère divin se reflète sur l'homme, image de Dieu, et exalte ainsi la dignité humaine. En regardant le Christ, on comprend pleinement la dignité de l'homme. Basile (*In Psal.*, 48, 8) s'exclame : « *Ô homme, mesure la grandeur qui est la tienne en considérant le prix payé pour toi : Évalue le prix de ton rachat et comprends ta dignité !* »

Pour lui (Basile, *Hom. 6 De l'avarice*), le chrétien qui vit en conformité avec l'Évangile ne doit que reconnaître que les hommes sont tous frères entre eux, que la vie est une administration des biens reçus de Dieu, dont chacun est responsable vis-à-vis d'autrui ; et celui qui est riche doit être comme « *un exécutant des ordres de Dieu-bienfaiteur* ». Nous devons nous aider et coopérer comme les membres d'un corps (Basile, *Lettres* 203, 3). Qui veut, selon le commandement de Dieu, aimer le prochain comme soi-même, ne doit rien posséder de plus que ce que possède le prochain (Basile, *Hom. Contre la richesse*, PG 31, 281b).

Avec beaucoup de clarté, Grégoire de Nysse (*Sur l'amour des pauvres*, PG 46, 465b) rappelle que tous, nous dépendons de Dieu, ce qui le fait exclamer contre les riches : « *Ne pensez pas que tout soit à vous ! Il doit encore y avoir une partie pour les pauvres, les amis de Dieu. La vérité, en effet, est que tout vient de Dieu, le Père universel, et que nous sommes frères et appartenons à une même race.* »

Dans son *Commentaire de l'Ecclésiaste* (*Hom. sur l'Ecclésiaste*, IV, PG 44, 664 C-668 B), argumentant de manière vraiment personnelle, il dénonce noblement l'esclavage. Parce que l'homme partage essentiellement la liberté de Dieu, l'asservir, c'est le détruire. L'homme qui partage la liberté divine ne peut être esclave. Grégoire commente l'Ecclésiaste, 2,7 [*J'achetai les serviteurs et les servantes*]: « *Il se croit, tout homme qu'il est, le maître de ceux qui partagent sa nature. [...] Voyez l'arrogance ! Ce propos s'insurge ouvertement contre Dieu [...] Tu condamnes à la servitude l'homme dont la nature est libre et autonome, détruisant ainsi la loi divine [...] Celui que le Créateur a fait souverain de la terre et qu'il a établi pour commander, tu le mets sous le joug de l'esclavage [...] As-tu donc oublié les limites de ton pouvoir ? [...] Ce pouvoir ne doit s'exercer que sur les animaux sans raison [...] Comment se fait-il donc*

[...] que tu t'attaques à ceux qui sont libres par nature et que tu réduises à la condition de quadrupèdes et de reptiles ceux qui ont la même nature que toi ? [...] Est-ce que tes bœufs t'ont engendré des hommes ? Seuls les êtres sans raison sont esclaves des hommes [...], Combien, dis-moi, as-tu estimé (ces esclaves) ? Qu'as-tu trouvé dans le monde qui pût valoir cette espèce ? A quel prix as-tu estimé la raison ? Combien d'oboles as-tu données pour l'image de Dieu, combien de statères as-tu payés pour la nature façonnée par Dieu, [...] qui est à la ressemblance de Dieu et commande à toute la terre ? [...] Toi qui es en tout à égalité, en quoi es-tu supérieur, dis-le-moi, jusqu'à te croire, homme que tu es, maître d'un homme ? »

Autour de la pauvreté, il exploite la théologie de l'homme image de Dieu :

« Ne méprisez pas les pauvres [...] Demandez-vous qui ils sont et vous découvrirez leur grandeur : ils ont le visage de notre Sauveur [...] Compassion et partage sont choses que Dieu aime. Ils défont celui qu'ils habitent [...] Ils font de lui l'image de l'Être primordial, éternel, qui surpasse toute intelligence. »

Et même le lépreux est un homme né à l'image de Dieu ; il n'est pas un de ces êtres étrangers à notre nature humaine. C'est avec émotion et larmes qu'il décrit son apparence (*De l'amour des pauvres*, PG 46, 476 A-481 B, dans Hamman, 1962 : 150-154)¹³. Ce que fit aussi Grégoire de Nazianze. Il puise une telle conviction dans sa foi christologique. Contre les apollinaristes, Grégoire de Nysse souligne l'intégrité de la nature humaine du Christ : (le Verbe) « devient homme, il prend tout l'homme », « notre nature entière », telle qu'elle est devenue, avec ses « tuniques de peau surajoutées ». En particulier, il « s'est approprié nos

¹³ « Vous voyez ces hommes : l'affreuse maladie les a métamorphosés en bêtes ; au lieu d'ongles, elle leur a mis des morceaux de bois aux mains et aux pieds. Étranges empreintes laissées sur nos routes ! Qui reconnaîtrait là un pas humain ? Ces gens qui hier se tenaient droits, et regardaient vers le ciel, les voici aujourd'hui recourbés à terre, marchant à quatre pattes, quasiment changés en bêtes : écoutez le souffle rauque qui sort de leur poitrine ; c'est ainsi qu'ils respirent. Mais avouons-le : leur condition est pire que celle des animaux [...] On ne les estime dignes ni du moindre toit, ni d'une table commune, ni d'aucun meuble. Ceci n'est rien : mais les fontaines publiques leur sont interdites ainsi que les fleuves : ils risqueraient de les empoisonner, dit-on. Qu'un chien vienne y tremper sa langue sanglante, on n'en décrète pas pour autant que l'eau est souillée. Mais que le malade s'en approche seulement, et aussitôt la source est condamnée, à cause de lui. [...] On voit partout ces malheureux cheminer comme un troupeau en quête d'un plus gros pâturage. Pour gagner du pain, ils portent leur détresse et montrent leurs ulcères en guise de rameau de suppliant. [...] Le paysan caresse et dorlote son veau. Il y a mieux : le voyageur lave de sa main les sabots de l'âne, étrille son échine, emporte son crottin et nettoie l'écurie. Et notre frère, notre semblable, nous le ravalons plus bas que les animaux ? »

passions » et « le vouloir humain », qu'il a soumis à la volonté du Père (cf Lc 12,42) « en faveur du salut des hommes » : « Le Verbe [...], qui est à l'origine et qui est auprès de Dieu, qui dans les derniers jours par participation à la bassesse de notre nature à cause de son amour de l'homme se fit chair, se mêla à l'homme et prit en lui notre nature entière pour cette raison : afin que par le mélange au divin l'humain soit divinisé aussi et qu'à travers ces prémices la pâte entière de notre nature soit sanctifiée aussi. »

Le Christ, nous rappelle Grégoire de Nysse (*Antirrhéticus contre Apollinaire*, XV, PG 45, 1152 C ; *Sur l'amour des pauvres* ; PG 46, 460bc), est présent aussi dans les pauvres : « *Ne pas mépriser ceux qui gisent à terre, comme s'ils ne valaient plus rien. Réfléchis à ce qu'ils sont et tu découvriras quelle est leur dignité : ils représentent la Personne du Sauveur. Et il en est réellement ainsi : parce que le Seigneur dans sa bonté leur a donné sa propre Personne afin que, par elle, soient touchés de compassion ceux qui ayant le cœur endurci sont les ennemis des pauvres* ».

Grégoire de Nazianze (*Discours*, 14, 10, *De l'amour des pauvres*, PG 35, 869 AB), dans ses nombreux sermons admirables, est un moraliste sur la question sociale ; il plaide en faveur des pauvres. Il est ému et bouleversé devant les lépreux, « *des hommes tout ensemble morts et vivants, cruellement mutilés, trop défigurés pour qu'on puisse les identifier [...] Des hommes ? Il s'agit plutôt de leurs misérables débris* » (Hamman, 1962 : 111)¹⁴. Il confond volontiers ces malheureux avec le Seigneur Jésus : « *Secourez le Christ, nourrissez le Christ, honorez le Christ.* » Le soin à apporter sur notre propre corps, ce « *charmant*

¹⁴ L'on y lit : « *Sous nos yeux s'étale un spectacle pitoyable et effrayant : il faut le voir pour y croire ; des hommes tout ensemble morts et vivants, cruellement mutilés, trop défigurés pour qu'on puisse les identifier et savoir à quelle famille ils appartiennent. Des hommes ? Il s'agit plutôt de leurs misérables débris : ils nomment leur père, mère, frère, patrie pour tâcher de se faire reconnaître : 'Je suis le fils d'un tel et d'une telle, c'est ainsi que l'on me nomme, autrefois tu étais un ami.' Renseignements nécessaires : à les voir, on n'en eût rien deviné. Des êtres mutilés, sans argent, sans famille, sans amis et presque sans corps. Des hommes, seuls entre tous, qui ont à la fois pitié et haine pour eux-mêmes et ne savent s'ils doivent se lamenter d'avoir perdu leurs membres plutôt que d'en garder encore, et pleurer que la maladie ne leur ait tout enlevé. Il eût été moins tragique pour eux de perdre tous leurs membres au lieu d'en conserver des moignons. Une part de leur chair est morte avant que le corps périclisse, et l'autre, personne ne consentira à l'enterrer. Les cœurs les plus sensibles et les plus généreux ne sont point touchés par la détresse du lépreux. Oublions-nous qu'ici-bas nous ne sommes qu'une chair enveloppée de misère et, au lieu de songer à notre prochain, prétendons-nous assurer notre sécurité en fuyant leur abord ? L'on ne criait pas en général d'approcher un cadavre en voie de décomposition, on affronte sans dégoût l'odeur fétide qu'exhalent des animaux, on supporte d'être enlisé dans la boue. Mais nous prenons la fuite à la vue de ces malades. Ah ! Quelle barbarie ! Et respirer le même air nous dégoûte presque ! »*

ennemi et ami perfide », doit être fait pour celui du prochain parce que nous formons un seul corps dans le Seigneur qui est le principe, la tête. C'est la résonnance du texte suivant (*Discours 14,6-7, De l'amour des pauvres*, PG 35, 865 A-868 B, cf. Hamman, 1962 : 108-110) :

« Je reviens à présent à mon premier propos : puisque ma chair est un tel sujet de pitié, ainsi que ma faiblesse révélée dans les maux d'autrui, il faut, mes frères, prendre soin de ce compagnon de peine qu'est notre corps. J'ai eu beau l'accuser d'être mon ennemi pour les désordres qu'il jette en mon âme, je le chéris néanmoins comme un frère par respect pour celui qui nous a réunis. Veillons sur la santé de notre prochain, aussi attentivement que sur nous, qu'il soit robuste ou ruiné par la commune maladie. Nous ne sommes tous qu'un dans le Seigneur, riches, pauvres, esclaves, hommes libres, sains, malades. Pour tous, il n'est qu'une seule tête, principe de tout : le Christ. Et comme font les membres d'un même corps, que chacun s'occupe de chacun, et tous de tous. N'allons donc ni négliger, ni abandonner ceux qui sont tombés les premiers dans une déchéance qui nous guette tous. Au lieu de nous réjouir de notre bonne santé, affligeons-nous plutôt des infirmités de nos frères et songeons que la sécurité de notre âme et de notre corps dépend uniquement de l'humanité que nous témoignerons à ces frères. »

Le même Père de l'Église (*Discours 14, 8 De l'amour des pauvres*, PG 35, 868ab) renchérit, à l'endroit de nous qui « sommes tous pauvres devant Dieu », rappelant que, en tant que personnes humaines, nous devons être solidaires les uns envers les autres. Il écrit : « *“Nous sommes tous un seul corps dans le Seigneur”* (cf. Ro 12, 52), riches et pauvres, esclaves et hommes libres, malades et bien portants ; et la tête dont tout dépend est unique : Jésus-Christ. Comme le font les membres d'un corps unique que chacun prenne soin de chacun, et tous de tous. »

Puis, se référant aux malades et aux personnes en difficulté (*Discours 14, 8 ; De l'amour des pauvres ; PG 35, 868ab*), il conclut : « *Tel est le salut unique de notre chair et de notre âme : la charité à leur égard.* » Les historiens signalent la grave inégalité des fortunes à Antioche aux IV^e-V^e siècles. Des richesses scandaleuses étaient concentrées entre les mains de quelques-uns, tandis que la grande majorité des citoyens vivaient dans la misère. Pendant douze ans, l'éloquence valut au VI^e siècle le surnom de *Bouche d'or* (Chrysostome), Jean porta partout la parole de Dieu, à temps et à contretemps, avec une ardeur et une éloquence également séduisante pour nourrir les âmes et défendre les corps, car

« *C'est le corps même du Christ qui est confié à notre garde* » disait-il (Jean Chrysostome, *De sac.*, 4, 2). Quitte à renforcer (*Sermon* 9, 2 Gen.) par ailleurs : « *Ce qui entretient le corps de l'Église, c'est la diffusion de la nourriture spirituelle dans tous ses membres. Le membre qui garde pour lui toute la nourriture sans la communiquer à son voisin se nuit à lui-même et nuit au corps entier.* » Il lui fallait dénoncer les abus de tous, dont l'oppression des pauvres des pauvres. Il a défendu les pauvres et dénoncé les injustices sociales. Lui-même (*Sur les statues*, 16, 2) écrit en ces termes : « *Presque toutes nos instructions sont consacrées aux exhortations morales. Il ne devrait pas en être ainsi. Vous devriez veiller vous-mêmes à la réforme de vos mœurs.* »

En l'année 387 qui fut celle de ce qu'on appelle « *la révolte des statues* » due à l'imposition d'une taxe extraordinaire à la population d'Antioche, le prêtre Jean tint 21 *Homélie*s porteuses de tout un enseignement moral et spirituel. La population, écrasée par le fisc, brisa les statues impériales. Mécontents de l'augmentation des impôts, les citoyens ont renversé et brisé les statues de l'Empereur Théodose, de l'Impératrice défunte et des deux jeunes Princes Arcadius et Honorius. Pour implorer et obtenir la grâce de la malheureuse citée, pour apaiser l'Empereur dont les statues avaient été renversées, l'Evêque Flavien partit à Constantinople et pendant son absence, Jean consacra ses homélie)s à calmer le peuple, à soutenir, sans flatterie et sans en approuver les débordements, ses frères dans le péril et à plaider leur cause.

Avec véhémence, Jean Chrysostome s'est élevé plusieurs fois contre les fléaux sociaux, le luxe et la cupidité. Plusieurs études ont été consacrées à l'amour du pauvre qui est au cœur de sa pensée morale (Mersch, 1936 : 476-485), comme elle l'est dans la doctrine chrétienne et dans l'enseignement du Christ qui s'identifie au pauvre (Mt 25). Le pauvre est un membre uni au Christ. Jean Chrysostome a rappelé la dignité de l'homme fut-il pauvre et les limites de la propriété.

Voici une de ses paroles cinglantes : « *Des mulets promènent des fortunes, et le Christ meurt de faim devant ta porte* »¹⁵. Désormais, l'esclave est « *notre frère, il a été comblé des mêmes biens, il fait partie du même corps que nous, ou plutôt, il est le frère, non de son maître, mais du Fils même de Dieu* ». Il montre le Christ dans le pauvre et lui fait dire :

¹⁵ Les principaux textes sur la question sociale sont traduits dans : *Riches et pauvres dans l'Église ancienne*. (Collection *Ictys* 6). Paris, 1962, p. 171-215.

« Je pourrais me nourrir moi-même ; mais je préfère errer en mendiant, tendre la main devant la porte, pour être nourri par toi. C'est par amour pour toi que j'agis de la sorte. »

Il s'élève lui aussi contre l'esclavage et son aliénation.

« Ce que je vais vous dire est horrible, mais il faut que je vous le dise. Mettez Dieu au même rang que vos esclaves. Libérez le Christ de la faim, de la nécessité, des prisons, de la nudité. Ah ! vous frémissez. »

Les esclaves font partie de la même famille humaine : on ne doit pas les assujettir à son service pour la vaine gloire. Radical, Jean admet, à regret, qu'on en possède un ou deux pour les nécessités des travaux. D'ailleurs, mieux vaut leur apprendre un métier et leur rendre leur liberté -car, le souligne Jean Chrysostome (cité par Spanneut, 1990 : 105) *« la servitude n'est pas fondée sur la nature originelle de l'homme »*. Et Dieu a créé l'homme libre. L'exécrable esclavage est *« le résultat de l'insatiable avidité de l'homme », « la punition du péché »* qui, grâce au Christ, a été levée. Il met un lien harmonieux et théologique entre l'Incarnation, le corps du Christ et l'Eucharistie. Le pauvre étant identifié au pauvre, l'esclave étant un membre à part de la famille humaine, pour Jean Chrysostome (cité par Spanneut, 1970 : 105), les mêmes sont des membres entiers de la communauté spirituelle, bâtie tant sur l'Incarnation du Christ que l'Eucharistie qui constitue ou nourrit le *« corps »* du Christ : *« [Le Christ] se mêle à chacun des fidèles par ce sacrement. Ceux qu'il a enfantés, il les nourrit de lui-même, il ne les donne pas à un autre. Il te persuade par-là, en retour, que c'est bien ta chair qu'il a prise. »*

Ainsi, l'Eucharistie, qui *« fait l'Eglise »*, est le sommet et une permanence de l'Incarnation, où le Christ se fait nourriture pour *« se fondre »* en nous, *« faire une seule masse avec nous »*, *« faire de nous son corps »* (Jean Chrysostome, *Sur l'Ep. 1 à Tm. hom. 15,4*, PG 62, 586)¹⁶, comme lui-même a dit (Idem, *Sur Mat. hom. 88, 3*, PG 58, 778) : *« C'est moi. »*

¹⁶ Traduction E. Mersch complétée. Jean fait parler le Christ : *« Mais que dis-je ? Ce n'est pas seulement par cela que je témoigne mon amour, mais aussi par mes souffrances. Pour toi, j'ai été couvert de crachats et de coups, je me suis dépouillé de ma gloire, j'ai quitté mon Père et je suis venu à toi, toi qui me haïssais, me fuyais et ne voulais pas même entendre mon nom ; je t'ai poursuivi, j'ai couru sur tes traces, pour m'emparer de toi ; je t'ai uni, attaché à moi, je t'ai tenu, je t'ai embrassé. 'Mange-moi, ai-je dit, et bois-moi'. Et je te possède au ciel et je m'englace en toi ici-bas. Ce n'est pas assez que je possède au ciel tes prémices, cela n'assouvit pas mon amour. Je descends encore sur la terre, non seulement pour me mélanger à toi, mais pour m'enlacer en toi. Je suis mangé, je suis mis en pièces, afin que soient profonds le mélange, la fusion, l'union. Les choses qu'on unit demeurent chacune en elle-même ; moi, je m'insinue en toi de toute part. Je ne veux plus rien entre nous deux : je veux que les deux deviennent un. »*

« Mais nous, je veux répéter encore ces choses, nous refusons de le nourrir quand il a faim et de le vêtir quand il est nu : quand nous le voyons mendier, nous passons outre. Certainement, si vous l'aviez vu autrefois, vous vous seriez tous, pour lui, dépouillés de vos biens. Cependant aujourd'hui, c'est le même. Lui-même l'a dit : 'C'est moi'. Pourquoi donc ne te dépouilles-tu pas de tout ? Car enfin, maintenant encore tu l'entends dire : 'Tu me le fais à moi-même'. Quelle différence y a-t-il, que tu donnes à celui-ci ou que tu donnes à celui-là ? Tu n'as donc rien de moins que ces saintes femmes qui l'ont nourri autrefois ; tu as même beaucoup plus. Je vous en prie, ne protestez pas ! Ce n'est pas, en effet, la même chose de lui donner à manger, quand il apparaît en Seigneur, alors que son aspect déchirerait un cœur de pierre, et de soigner le pauvre, l'estropié et le bossu, rien qu'à cause de sa parole. Alors, en effet, sa vue et la majesté de sa présence participent à ton action. Mais le prix de la charité te revient tout entier. Et puis, c'est montrer un plus grand respect au Christ, si, t'appuyant sur sa parole, tu ne cesses ainsi de servir en tout son compagnon de servitude. »

Donc, l'Eucharistie ou sacrifice du Christ à l'autel et la charité à l'égard du pauvre ont finalement égale valeur. C'est le « *sacrement du frère* » comme il l'appelle. Jean Chrysostome (cité par Spanneut, 1990 : 107) souligne bien l'identité mystique entre le Christ pauvre et tout sacrifice destiné à l'un ou l'autre en quelque lieu que l'on se trouve :

« Veux-tu voir l'autel du miséricordieux ? [...] Cet autel est formé des membres eux-mêmes du Christ, et le corps du Maître lui-même lui sert d'autel [...] Tu vénères l'autel [eucharistique], parce qu'il reçoit le corps du Christ, et tu déshonores celui-là, qui est le corps du Christ lui-même [...] Tu peux voir un tel autel partout, dans les rues, sur les places, à chaque heure tu peux y offrir le sacrifice, car là aussi la victime est consacrée ».

La communion eucharistique engage une communion effective avec tous les frères humains dans le corps du Christ, surtout les plus démunis. C'est donc un agréable devoir du chrétien d'habiller ce « *double* » corps, de le nourrir, de l'accueillir. Chez Jean Chrysostome, la vertu de l'aumône prend ainsi une toute autre dimension. Le pain partagé est bien le même que celui de la table

JEAN CHRYSOSTOME, *Sur Mt hom.* 83,5 PG 58, 743-744, trad. E. Mersch : « Il ne lui a pas suffi de devenir homme, d'être flagellé et immolé ; il en vient à se faire une seule masse avec nous, et cela, non par la foi seulement, mais en toute réalité, il fait de nous son corps [...] Nous, nous devenons avec lui une seule masse, un seul corps du Christ et une seule chair. »

eucharistique, *mutatis mutandis*. A travers le corps du Christ, se prolonge la philanthropie divine, l'infinie tendresse de Dieu. Le Christ est chaque jour à nos côtés, en la personne des laissés pour compte. C'est une attitude malveillante qui contredit cette conviction chez ces chrétiens qui font des enquêtes sur les indigents qui se présentent devant eux. Chrysostome (cité par Spanneut, 1970 : 107) est clair à leur sujet : « *Ils sont trompeurs et ingrats ? Tu n'en seras que plus récompensé en les recevant au nom du Christ.* »

Autant que lui, le moine bibliste, Saint Jérôme de Stridon (Ép. 52, 7) ne cesse de rappeler le devoir de mettre la vie en accord avec la Parole divine ; ce n'est qu'en la vivant que nous trouvons la capacité de la comprendre. Cette cohérence est indispensable à tout chrétien, en particulier au prédicateur. Il exhorte le prêtre Népotien de la manière suivante : « *Que tes actes ne démentent pas tes paroles, pour qu'il n'arrive pas, quand tu prêches à l'église, que quelqu'un ne commente en son for intérieur : « Pourquoi donc n'agis-tu pas de la sorte ? » Il a bonne mine, vraiment, ce maître qui, le ventre plein, discourt sur le jeûne ! Un voleur peut lui aussi condamner l'avarice ; mais dans le prêtre du Christ, l'esprit et la parole doivent s'accorder.* »

Dans une autre lettre (Ép. 127, 4), Jérôme répète : « *Même si sa doctrine est splendide, quelqu'un n'en est pas moins impudent s'il est en même temps condamné par sa conscience.* »

Comprendre la Parole de Dieu et la mettre en pratique, c'est une et même chose : accueillir l'amour du Christ et du prochain. Toujours à propos de la cohérence, il fait observer : l'Évangile doit se traduire par des actes de véritable charité, parce qu'en tout être humain est présente la Personne même du Christ. S'adressant, par exemple, au prêtre Paulin qui deviendra par la suite Evêque de Nole et saint, Jérôme (Ép. 58, 7) lui conseille : « *L'âme du fidèle est le vrai temple du Christ : orne-le, ce sanctuaire, embellis-le, déposes-y tes offrandes et reçois le Christ. Pourquoi couvrir les murs de pierres précieuses, si le Christ meurt de faim dans la personne d'un pauvre ?* » Quitte à préciser (Idem, Ép. 130, 14) de manière concrète : il faut « *vêtir le Christ dans les pauvres, le visiter dans les souffrants, le nourrir dans les affamés, l'abriter dans les sans-abris.* »

Saint Augustin, le docteur de la charité, a prononcé des homélies devant la communauté chrétienne d'Hippone. Ces homélies ont alors un caractère direct remarquable par certains détails, insistances ou répétitions des idées maîtresses. Ont une valeur particulière les 124 *Tractatus in Ioannis evangelium* (un *Commentaire de l'Évangile de saint Jean* en 124 discours) et les 10 *Tractatus in epistulam Ioannis I* (*Commentaire de l'Épître de saint Jean aux Parthes*), dix

discours qui contiennent ses plus belles pages sur l'amour. Il s'y révèle très clairvoyant sur les problèmes sociaux au point qu'il a par exemple dénoncé le paternalisme, et affirmé « *Aime et fais ce que tu veux* », parce que l'amour vrai, qui vient de Dieu, ne peut que faire le bien. Des commentaires sur l'épître aux Romains et aux Galates sont également célèbres. Nous ne retenons que deux extraits du Commentaire sur l'Épître de saint Jean (Saint Augustin, *Sur la 1^{ère} Ep. de saint Jean*, X, 8-9, SC n° 75, pp. 431-433, dans Spranneut, 1990 :205) :

« 8. [...] *Étends la charité au monde entier, si tu veux aimer le Christ : car les membres du Christ s'étalent sur le monde entier. Si tu n'aimes qu'une partie du corps, tu es divisé ; si tu es divisé, tu n'es plus dans le corps ; si tu n'es plus dans le corps, tu n'es plus sous l'influence de la tête. A quoi bon croire, si en même temps tu outrages ? Tu l'adores en sa tête, tu l'outrages en son corps. Lui, il aime son corps. Si toi, tu te retranches du corps, la tête ne se retranche pas de son corps. C'est en vain que tu m'honores, te crie la tête du haut du ciel, c'est en vain que tu m'honores. C'est comme si quelqu'un voulait t'embrasser la tête en te marchant sur les pieds : peut-être est-ce avec des souliers ferrés qu'il t'écraserait les pieds, en voulant prendre ta tête entre ses mains pour l'embrasser. N'interromprais-tu pas ces démonstrations de respect en criant et en disant : Que fais-tu, malheureux, tu m'écrases ! [...] 9. Voilà donc pourquoi notre Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'il monta au ciel quarante jours après sa Résurrection, nous a recommandé son corps qui devait rester ici-bas. Il voyait que beaucoup lui rendraient honneur parce qu'il était monté au ciel ; et il voyait que cet honneur serait vain, si on foule aux pieds les membres qui restent sur la terre. Et pour qu'on ne s'y trompe pas, pour qu'on n'adore pas la tête au ciel, alors qu'on écrase les pieds sur la terre, il a dit où étaient ses membres. »*

La charité ? A ce sujet, le même Père de l'Eglise (*Sur la 1^{ère} Ep. de saint Jean*, VIII, 5, SC n° 75, p. 348-349, cf. Spranneut, 1990 : 201) écrit :

« *Mieux vaudrait que nul n'ait faim !* » : « *Nous ne devons en effet souhaiter qu'il y ait des malheureux pour avoir l'occasion d'accomplir des œuvres de miséricorde. Tu donnes du pain à qui a faim : mais mieux vaudrait que nul n'ait faim et que tu n'aies personne à qui donner ! Tu vêts qui est nu : plutôt au ciel que tous fussent vêtus et que cette nécessité ne se fit pas sentir ! Tu ensevelis un mort : plaise au ciel que vienne enfin cette vie où personne ne meure ! Tu apaises des différends : plaise au ciel qu'un jour règne cette paix de l'éternelle Jérusalem, où nul n'est en*

désaccord ! Tous ces services, en effet, répondent à des nécessités. Supprime les malheureux : les œuvres de miséricorde cesseront. Les œuvres de miséricorde cesseront, est-ce à dire que l'ardeur de la charité s'éteindra ? Plus authentique est l'amour que tu portes à un homme heureux, qui n'a que faire de tes dons ; plus pur sera cet amour, et bien plus sincère. Car, en rendant service à un malheureux, peut-être désires-tu t'élever en face de lui, et veux-tu qu'il soit ton obligé, lui qui est à l'origine de ton bienfait. Il était dans le besoin, tu lui as donné une part de ton bien : parce que toi tu donnes, tu sembles supérieur à celui à qui tu donnes. Souhaite qu'il soit ton égal : en sorte que vous soyez l'un et l'autre sous la dépendance de celui auquel on ne peut rien donner. »

III.3. Le travail

Les riches n'ont pas tous les torts. Dans la *Didachè* IV,8, on souligne l'obligation d'un partage des biens qui sont les fruits du travail. Les Pères latins et grecs ont enseigné la nécessité et l'obligation du travail pour subvenir aux besoins propres et ceux des autres. L'homme doit travailler, non seulement pour continuer l'œuvre divine de la création¹⁷, mais surtout pour assurer sa subsistance, celle de sa famille et contribuer ainsi à la prospérité de la cité, au bien de l'humanité (Tertullien, *Apologeticum* 42,1-2 ; Clément d'Alexandrie, *Stromates* I, 25-26).

Seuls les hérétiques, les paresseux et les parasites l'ont remis en question, sans doute englués dans une certaine idéologie gréco-romaine qui voulait que le travail manuel soit réservé aux esclaves ; ce qui a fait qualifier ce travail de servile. Epiphane de Salamine (*Haer.* 61.) a dénoncé les hérétiques qui refusent le travail, suivant une conception dualiste selon laquelle il y a un fossé infranchissable entre le monde matériel et le monde spirituel ; et puisqu'il faut se libérer du corps matériel mauvais en soi, il fallait aussi ne pas contacter avec les biens terrestres, matériels. Saint Augustin, dans son *De opere monachorum* (*Sur l'activité ou le travail manuel des moines*) vers 400, exige de ses frères de

¹⁷ Quelques références à Jean Chrysostome. "Comme quelqu'un qui aurait construit un palais magnifique, étincelant d'or, éblouissant de l'éclat des pierres, ayant disposé le monde, Dieu introduisit l'homme pour régner sur tout ce qui s'y trouve" (JEAN CHRYSOSTOME, *De comp. ad Stel.*, 2,5). "Lorsque la création fut achevée, lorsqu'il ne resta rien d'imparfait et que tout fut terminé, le corps réclama sa tête, la cité son chef, la création son roi, l'homme" (JEAN CHRYSOSTOME, *Contra Anomeos*, II, 2). "Le monarque est nécessaire aux sujets et les sujets aux monarques" (JEAN CHRYSOSTOME, *Ad pop. Ant.*, II,4).

Carthage, à côté de la prière, un travail intellectuel, pastoral ou manuel. Dans ses *Révisions* II, 47, il raconte lui-même comment il a été amené à rédiger son opuscule *De opere monachorum* : « J'ai été conduit à rédiger le livre sur le travail manuel des moines par cette crise sérieuse qu'avait amenée la fondation de communautés monastiques à Carthage. En effet, tandis que les uns obéissaient à l'Apôtre (2 Th 3, 6-12) et gagnaient leur subsistance en travaillant de leurs mains, les autres entendaient vivre des aumônes des fidèles et étaient d'avis, non sans s'en vanter, qu'en récusant le travail comme manière de subvenir à leurs besoins ou au moins d'y contribuer, ils étaient plus fidèles au conseil du Seigneur dans l'Évangile : "Regardez les oiseaux du ciel et les lys des champs" (Mt 6,26 et 28). »

En effet, certains moines pensaient qu'il faut interpréter Paul dans un sens spirituel. Augustin très clairvoyant interpréta correctement les deux passages de l'Écriture. Il constate, d'abord, que Paul parle, sans équivoque aucune, du travail manuel. Le Christ lui-même, il est vrai, a donné aux Apôtres la consigne et le droit de demander aux fidèles de subvenir à leurs besoins, mais Paul attachait la plus grande importance à ne pas user de ce droit : il tenait à travailler de ses mains pour assurer sa subsistance, et cela par égard pour les membres de la communauté les plus faibles. Cela ne dispense pas les communautés de leur devoir d'assistance aux monastères, mais cela ne peut pas non plus autoriser le mépris du travail.

En effet, le prétexte de la liberté nécessaire pour un travail intellectuel, qui prendrait tout le temps, ne tient pas non plus, car seul le travail obéit à l'ordre de l'Évangile. Ne peuvent être dispensés de travailler que ceux qui ne sont pas en état de le faire. La parole de l'Évangile, mal interprétée par les moines, ne vise pas à une inactivité totale, mais invite à avoir confiance en Dieu qui pourvoit à nos besoins et qui assure la subsistance du fidèle dans l'incapacité de l'assurer lui-même. Mais, mettre cette sollicitude de Dieu à l'épreuve en vivant dans la paresse, c'est pervertir totalement le sens de la parole évangélique. Augustin pose ainsi explicitement le fondement et la signification de la maxime devenue si célèbre à travers la *Règle* de saint Benoît : *ora et labora*. Chez Jean Chrysostome, nous trouvons une même orientation dans sa théologie du travail où travail et prière doivent bien articuler la vie du chrétien comme celle du moine.

Tout en reconnaissant le caractère pénible du travail (*laborem exercens*), les Pères (Cf. Irénée de Lyon, *Adversus haereses* V, 3, 2; Clément d'Alexandrie, *Stromates* II, 91, 3.) voient plutôt sa dignité irremplaçable parce qu'il permet à l'homme de participer à l'œuvre du Créateur divin, de s'affirmer homme en tant qu'homme par ses réalisations et son savoir-faire, de déployer ses capacités, ses talents (Clément de Rome, *Épître aux Corinthiens*, 34, 1). On voit de fait que les

premiers chrétiens ont vécu du fruit du travail de leurs mains en exerçant des métiers, souvent les plus humbles. Ils servaient comme soldats et marins, cultivaient la terre, faisaient du commerce (Cf. Tertullien, *Apologeticum*, 42, 2-3 ; *A Diognète* 5,4 ; Origène, *Contre Celse* I, 29 ; III, 56-58). Mais, ils se sont interdit des métiers qui ont des liens avec l'idolâtrie et allant contre la morale, par exemple, la violence, l'immoralité, la prostitution. Ainsi, certains Pères sont-ils allés jusqu'à interdire la sculpture, le pugilat, le théâtre, la danse, etc. (Cf. Hippolyte de Rome, *La tradition apostolique*; Tertullien, *Sur la couronne*).

Ainsi, Jean Chrysostome (*In I Cor. Hom.* 34, 6) fait remarquer qu'il y a la pauvreté qui est le fruit de la débauche ou de la paresse. Le meilleur témoignage sur le travail dans l'Eglise des Pères est à coup sûr Jean Chrysostome (*In Prisc. et Aquila* 1,5). Grâce à lui, l'Eglise antique s'est montrée soucieuse d'élaborer une théologie du travail pour la première fois. En effet, il a mis les nuances nécessaires sur le travail et la prière ; il a parlé du travail "*corporel*" ou manuel et a invité les riches à le respecter, à en comprendre la dignité. Tout travail, disait-il (*Hom. 20 sur I Co.* 5-6; *Ad pop. Ant.* 19, 2; *In Prisc. et Aquila* 1,5), est digne d'estime :

«Ne dis pas : c'est un ouvrier en airain, c'est un cordonnier, un cultivateur, [...] ne le méprise pas. Ne regardons jamais le travail comme une honte." "Paul était corroyeur, après avoir prêché, il se mettait à son métier." "Nous sommes les disciples de pêcheurs, de publicains, de faiseurs de tentes, de celui qui a été nourri dans la maison d'un charpentier." "Paul [...] a consacré dans ses lettres comme sur une stèle d'airain le souvenir de son métier, et nous, indignes que nous sommes [...] nous rougissons de ce dont il se montre fier.»

En une fête de l'Ascension, Jean Chrysostome (*Ad pop. Ant.*, 19,1) se réjouit de saluer dans la basilique d'Antioche des prêtres prédicateurs et agriculteurs : *«Je regarde ce jour comme une très grande fête à cause de la présence de nos frères. Ils ne rougissent pas de travailler comme les habitants de notre cité. Tantôt ils courbent les bœufs sous le joug, tantôt montant en chaire, ils cultivent les âmes qui leur sont soumises, tantôt, serpe en main, ils coupent les épines du sol, tantôt ils purifient les âmes de leurs péchés, par la parole.»*

Les Pères n'ont pas estimé que gagner sa vie en travaillant aurait pour but de s'installer dans le monde. Chez les moines et saint Augustin, travail et prière doivent être articulés au cours de la journée. Tout chrétien doit prendre du "*loisir*" pour vaquer aux choses spirituelles. Bien plus, du moins selon Jean Chrysostome (*De Resurr. Mort.*, 5), le labeur spirituel de la prière est un art

supérieur. En situant l'homme entre Dieu le Créateur et le monde créé pour lui, ce Père de l'Eglise (*Sur la virginité* 73) affirme que la fin de l'homme, image de Dieu et maître sous le Maître, n'est pas la construction de la cité terrestre qui, d'ailleurs, est passagère, car "*la figure de ce monde passe*" (Idem, *In inscr. alt.*, 2). Il exhorte ainsi le chrétien à travailler comme le moine, sans pour autant se laisser prendre aux soucis de cette vie (Idem, *Ad illum. Cat.*, 2, 4 ; *Hom.* 26,3-4 in Ac) : « *Moi, je ne vous demande pas de rester sept, dix jours sans travailler, mais de me prêter deux heures dans une journée et de garder les autres.*""*Tu es ouvrier ? Chante des psaumes, assis au travail. Mais tu ne peux pas chanter à haute voix ? Fais-le par l'esprit. Tu peux être dans ton atelier comme dans un monastère.* »

De fait, pour Jean Chrysostome, la prière passe avant toute considération et doit précéder le travail manuel : « *L'Eglise de Dieu se lève pendant la nuit pour offrir à Dieu le sacrifice de louanges. Lève-toi donc aussi [...] Tu vas objecter : j'ai travaillé tout le jour, je suis fatigué, je suis incapable de me lever. Ta fatigue égale-t-elle celle du métallurgiste qui travaille péniblement la plus grande partie de la nuit ? Ouvre donc un atelier spirituel, non pour y fabriquer des marmites et des bassins, mais pour façonner ton âme. Cette âme vieillie dans le péché, plonge-la dans le creuset de la confession [...]* »

Peut-on envisager une possible complicité entre riches et pauvres ? Non, mais une certaine complémentarité. Dans l'image de deux cités, celle des riches et celle des pauvres, Jean Chrysostome (*In I Cor. Hom.* 34, 5) dit que le pauvre est celui qui est contraint de travailler durement pour survivre. Aussi enseigne-t-il (*Hom.* 10 sur He; *Hom.* 48 sur Mt) qu'il faut aider tous les pauvres sans acception à être avec dignité en les associant à diverses activités : « *Que le pauvre soit païen ou juif, s'il a besoin de miséricorde, n'hésite pas. Il a droit à être secouru.*" "*Que l'amitié se resserre entre vous. Demandez-leur quelque service pour qu'ils ne rougissent pas de recevoir. Ainsi, ils seront plus à l'aise et entre vous régneront liberté et confiance.*»

Conclusion

Pour la paix sociale, que peuvent faire les riches et les pauvres ? L'enseignement des Pères est une explicitation des Saintes Ecritures. Pour les Pères de l'Eglise, les richesses ne sont pas mauvaises en soi ; elles doivent être au service de l'homme et sont astreintes au partage. C'est la vie de l'homme qui est première et non la richesse. Il faut une fraternité effective dans le partage.

Les riches doivent partager, voler au secours des pauvres, dans le respect de la dignité de ceux-ci ; ils seront riches s'ils ouvrent leurs cœurs. Les pauvres doivent compter sur les riches pour leur survie. La réalité d'opposition riche-pauvre est de fait. Mais, tout en étant éphémère et passagère, la seule valeur stable et éternelle est Dieu. Est sage celui dont la richesse est en Dieu, celui qui est « *riche en vue de Dieu* » (Lc 12,21), celui dont la vie est remplie d'amour, amour de Dieu et amour pour ceux qui nous entourent. Les « *réalités d'en-haut* » que tous doivent rechercher sont la justice, l'amour, la charité qui se trouvent en Dieu Un et Trine.

Les Pères n'ont jamais pensé que les pauvres resteraient les mains tendues ; ceux-ci devraient demander des services ou du travail auprès de ceux qui peuvent leur en offrir afin qu'ils vivent dignement. Bien plus, les Pères n'ont jamais encouragé les pauvres à une quelconque révolte contre les riches, encore moins à une lutte armée.

Ces enseignements ont été prodigués au cours des homélies pour le progrès spirituel des auditeurs. Les Pères furent des prédicateurs infatigables. Leurs prédications nous atteignent encore aujourd'hui du fait que les thèmes qu'ils ont développés rejoignent encore les problèmes qui sont les nôtres, dont celui du révoltant contraste entre les riches et les pauvres. Les inégalités criantes qui étaient palpables dans le monde gréco-romain où prêchèrent nos Pères sont toujours bien présentes dans celui d'aujourd'hui. Qui n'oserait pas s'engager dans cette lutte contre la pauvreté, source d'humiliations dans les différents lieux ?

Encore aujourd'hui, nous pouvons répéter que la terre et ses richesses ont été créées par Dieu au bénéfice de tous les hommes. Elles appartiennent à Dieu et celui qui en reçoit une part doit partager, n'en est que l'administrateur et doit les faire fructifier au bénéfice d'un plus grand nombre. Edifier le monde des hommes sur l'augmentation de la fortune de quelques-uns est dangereux pour la paix sociale et un choix désastreux. Mais, partager n'est que justice, une justice inspirée par l'amour. Et si on s'y met, il y aura plus de paix.

Bibliographie

COULIE, Bernard, *Les richesses dans l'œuvre de Saint Grégoire de Nazianze*. Etude littéraire et historique. (Publication de l'Institut Orientaliste de Louvain 32). Louvain-La-Neuve, Institut Orientaliste, 1985.

GONZÁLEZ BLANCO, Abogados, *Economía y sociedad en el Bajo Imperio según san Juan Crisóstomo*, Fundación Universitaria Española, Madrid, 1980.

- GAIN, Benoît, *L'Église de Cappadoce au IV^e siècle d'après la correspondance de Basile de Césarée (330-379)*. Rome, Pontificium Orientale, 1985.
- GIET, Stanislas, *Les idées et l'action sociale de Saint Basile*, Paris, 1941.
- HAMMAN G., Adalbert, *Riches et pauvres dans l'Église ancienne. Clément d'Alexandrie, Basile de Césarée, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostome, Ambroise de Milan, Augustin d'Hyppone*. (Lettres chrétiennes 6). Traduction de Fr. Quéré-Jaulmes. Paris, 1962.
- HAMMAN G., Adelard, *Dictionnaire des Pères de l'Église*. Présentation des principaux écrivains. Lexique pratique des auteurs chrétiens de l'Antiquité. Repères bibliographiques. (Les Pères dans la foi). Paris, Desclée De Brouwer, 1977.
- AMBROISE, *Naboth 55*. Traduction des Bénédictines de la Rochette, *Riches et pauvres dans l'Église*, (Collection Ichthys, n° 6). Paris, 1962.
- AMBROISE DE MILAN, *Richesse et pauvreté ou Naboth, le pauvre*. Annexes, (« Les Pères dans la foi »). Paris, Desclée De Brouwer, 1978.
- ARISTIDE, *Apologie* (Sources chrétiennes 470).15, 7.
- AUGUSTIN, *Sur la Première Épître de Saint Jean*. Traduction P. Agaësse (Sources Chrétiennes 75), p. 431-433.
- BARBERO, G., *Il pensiero politico dei cristiani dai Vangeli a Pelagio*, vol. I, Torino 1962.
- BASILE, *Homélie 6,7, Contre la richesse*, PG 31, 276 B-277 A et 281b, dans HAMMAN G., Adelard, *Riches et pauvres dans l'Église ancienne*. Traduction Fr. Quéré-Jaulmes. (Lettres chrétiennes 6). Paris, Grasset, 1962.
- BENOIT XVI, *Lettre Encyclique 'Deus caritas est' sur l'amour chrétien*, Rome 23 décembre 2005.
- BENOIT XVI, *Audience générale du 4 juillet 2007*, dans *La Documentation Catholique* n° 2387 du 07/10/2007.
- BENOIT XVI, *Lettre Encyclique 'Caritas in veritate' sur le développement humain integral dans la charité et dans la vérité*, Rome, 29 juin 2009.
- BERNARDI, Jean, *La prédication des Pères Cappadociens. Le prédicateur et son auditoire*. (Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Montpellier XXX). Paris, Presses universitaires de France, 1968.
- BOSSUET, *Sur l'Ep. 1 aux Cor., hom. 34*, 5-6.
- BREZZI, Paolo, *La composizione sociale delle comunità cristiane nei primi secoli*, dans *Studi e Materiali di Storia delle Religioni*, 1950.
- BREZZI, Paolo, *La composizione sociale delle comunità cristiane nei primi secoli*, dans *Revisita storica italiana* 62 (1950) 157, p.423-428.

BRUCKNER, Pascal, *L'arbitraire du cœur. Sur l'idéologie caritative*, dans *Esprit*, 200 (Mars-Avril 1994), p. 141-163.

CICERON, *Des devoirs*, I, 7, 22, dans AMBROISE, *Sur les devoirs des clercs*, I, 28, 132. Traduction M. Testard. CUF, 1984.

CLEMENT D'ALEXANDRIE, *Quel riche sera-t-il sauvé ?* Traduction F. Quéré-Jaulmes, dans HAMMAN G., Adelard, *Riches et pauvres dans l'Eglise ancienne*. (Collection Lettres chrétiennes 6). Paris, Grasset, 1962.

CLEMENT D'ALEXANDRIE, *Stromates* II, 91,

CLEMENT DE ROME, *Epître aux Corinthiens*, 34, 1.

CONSEIL PONTIFICAL « JUSTICE ET PAIX », *Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise*. Città del Vaticana, Libreria Editrice Vaticana, 2005.

Commodien, *Instruction*, 65 ;

Lactance, *Institutions divines*, 6,18 ;

Hilaire de Poitiers, *In ps.* 14,5.

CONCILE VATICAN II, *Constitution dogmatique "Dei Verbum" sur la révélation divine*, 1965.

CONCILE VATICAN II, *Constitution pastorale "Gaudium et Spes" sur l'Eglise dans le monde de ce temps*, 1965.

CYPRIEN, *De opere et elemosyna*, 5.15

CYPRIEN, *Testimonia* III, 48.

Didachè, 4,1 ;

Didachè, 4.

EPIPHANE, *Haer.* 61.

FONTAINE, J., *Valeurs antiques et valeurs chrétiennes dans la spiritualité des grands propriétaires terriens à la fin du IV^e siècle occidental*, dans *Epektasis*, Paris, 1972.

FRANÇOIS, *Evangelii gaudium*, 2013.

FULGENCE DE RUSPE, *Serm.* 1,7-8

GREGOIRE DE NAZIANZE, *Discours* 14,6-7, *De l'amour des pauvres*, PG 35, 865 A-868 B, dans HAMMAN, G., Adelard, *Riches et pauvres*. Traduction Fr. Quéré-Jaulmes. (Lettres chrétiennes 6). Paris, 1962.

GREGOIRE DE NAZIANZE, *Discours*, 14, 10, *De l'amour des pauvres*, PG 35, 869 AB, dans A.G. HAMMAN, *Riches et pauvres*, trad. Fr. Quéré-Jaulmes. (Lettres chrétiennes 6). Paris, 1962.

GREGOIRE DE NAZIANZE, *Discours*, 14, 25, *De l'amour des pauvres*, PG 35, 889 B-892 B, dans HAMMAN G. Adelard, *Riches et pauvres*. Traduit par Fr. Quéré-Jaulmes. (Lettres chrétiennes 6). Paris, 1962, p.112-123.

GREGOIRE DE NYSSE, *Contre les usuriers*, 9, PG 46, 449 B-452 A, dans A.G. GROSSI, V., *La Chiesa preconstantiniana di fronte alla povertà*, dans *L'annuncio del regno ai poveri* (Atti della XV sessione di formazione ecumenica), Torino 1978.

HAMMAN G., Adelard, *Riches et pauvres dans l'Église ancienne*. Traduction Fr. Quéré-Jaulmes. (Collection *Ictys*, n° 6). Paris, 1962.

HAMMAN G., Adelard, *Riches et pauvres dans l'Église ancienne. Clément d'Alexandrie, Basile de Césarée, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostome, Ambroise de Milan, Augustin d'Hyppone*. Nouvelle édition revue et augmentée. Texte traduit par Guillaume bady et al. Préface d'Antoine Hérouard. Introduction historique de Jean-Marie Salamito. Guide thématique par Marie-Hélène Congoourdeau. (Lettres chrétiennes 2). Paris, Editions J.-P. Migne, 2011.

HERMAS, *Pasteur*, all. 2 ;

HIPPOLYTE DE ROME, *La tradition apostolique* ;

HIPPOLYTE, *De patriarchis*)

Hom. 6,7, *Contre la richesse*, PG 31, 276 B-277 A, dans A.G. HAMMAN, *Riches et pauvres dans l'Église ancienne*. Traduit par Fr. Quéré-Jaulmes. (Lettres chrétiennes 6). Paris, 1962,

IRENEE DE LYON, *Adversus haereses* V, 3, 2 ;

JEAN-PAUL II, *Encyclique 'Centessimus Annus', à l'occasion du centenaire de l'encyclique Rerum Novarum*. Rome, le 1^{er} mai 1991. Rome, Liberia Editrice Vaticana, 1991.

JEAN-PAUL II, *Discours à la 50^e Assemblée générale de l'ONU*, jeudi 5 octobre 1995.

JEAN-PAUL II, *Encyclique 'Sollicitudo rei socialis' sur le développement humain et la notion chrétienne du progrès* du 30 décembre 1987. Rome, Liberia Editrice Vaticana, 1987.

JEROME, *Lettres*. Traduites en français, avec le texte en regard par J.-F. Grégoire et F.-Z. Collombet. Lyon – Paris, Librairie catholique de Périsset et Frères, 1837.

JEROME, *Ennarr. In ps.* 36 *serm.* 3, 6 ; *Serm.* 38,86 ; *De bapt.* 4,9.

JEROME, *Epistolario*. Madrid, Editions J. Bautista Valeri 1993-1995.

JEROME, *Lettre XXII, à A Eustochium*. Traduction par Jérôme Labourt. Paris, Les éditions des Belles lettres, 1947. En ligne: <https://www.patristique.org>

- JEROME, *Correspondances. Tome 1. Lettres I-XXII*. Première édition. Traduction par Jérôme Labourt. Paris, Les Belles lettres, 2003.
- LACTANCE, *Epitomè des institutions divines*. Introduction, texte critique, traduction, notes et index par Michel Perrin. (Sources Chrétienne 335), Juillet 1987.
- LACTANCE, *Institutions divines*. Livres V. Introduction, texte critique et traduction par Pierre Monat. (Sources Chrétienne 204), Décembre 1973.
- LACTANCE, *Institutions divines*, VI. Introduction, texte critique, traduction, notes et index par Christiane Ingremeau. (Source Chrétienne 509), Octobre 2007.
- LEON LE GRAND, *Epistola*. IV, PL 54, 613.
- LEON LE GRAND, *Sermons*. Tome III. Traduction et notes de Dom René Dolle. Paris, Editions du Cerf, 1961.
- MARA, Maria Grazia, *Ricchezza e povertà nel cristianesimo primitivo*. Roma, EDB, 1980.
- Mansi 2,9 ; 2,472.
- MERSCH, Emile, *Le Corps mystique du Christ*. Tome I. Etudes de théologie historique, 1936.
- MIGNE, Jacques-Paul, *Migne Patrologia Graeca*. Volume 044. Index. Gregory of Nyssa. Paris, 1863.
- MINICIUS FELIX, *Octavius*, 36.
- ORIGENE, *Contre Celse*. Traduction française de l'Abbé J.P. Montpellier, 1839.
- Paix*, dans *Catholicisme*, col. 423
- PAUL VI, *Encyclique 'Populorum Progressio' sur le progrès des peuples*. Rome, 1967.
- PAULIN, *Epist.* 13, 11.
- PUECH, Aimé, *Le christianisme des premiers siècles et la question sociale*, Paris, 1905.
- RONDET, Henri, *Richesse et pauvreté dans la prédication de Saint Augustin. La pauvreté des moines et des clercs. Le chrétien et la richesse. La pauvreté selon l'Évangile. Le devoir de l'aumône*. Publisher Xavier Mappuis. Paris, Le Puy, 1954.
- RONDET, Henri, *Richesse et pauvreté dans la prédication de Saint Augustin*. dans *Revue d'ascétique et de mystique*, 1954, p.111-134.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Tome III. Paris, éditions Pléiade, 1970.

- SPANNEUT, Michel, *Les Pères de l'Eglise. Volume 2. IV^e-VIII^e siècles*, (Bibliothèque d'Histoire du Christianisme). Paris, Desclée, 1990.
- TALBOT, Eugène, *Œuvres complètes de l'Empereur Julien*. Traduction nouvelle, Sommaires, Notes. Paris, Henri Plon, 1863.
- TERTULLIEN, *Apologeticum* 39,10 ; 42,1-3.
- TERTULLIEN, *A Diognète* 5,4 ;
- TERTULLIEN, *Contre Marcion* IV, 14, 9
- TERTULLIEN, *Sur la couronne*.
- THEODORET DE CYR, *Prov. Div.* 6.
- Usure*, dans *Dictionnaire de théologie Catholique*. Tome 15, 11 mars 2023, pp. 2316-2333.
- VASEY, V.R., *The social ideas in the works of S. Ambrose. A Study of the De Nabuthae*, Rome, 1982.
- WINLING, Raymond, *Jean Chrysostome et la question sociale à Antioche*, dans *Connaissance des Pères de l'Eglise*, 43, septembre 1991.